C.R.I.C. N° 57 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports

Lundi 9 janvier 2012

*Application de l’art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

Identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, MM. Jeholet, Disabato, Prévot, Noiret..... 4

Interpellations et questions orales..... 8

Question orale de M. Prévot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la situation financière préoccupante des casinos et le taux de taxation des jeux de hasard » ;

Interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'évaluation du décret sur la taxation des jeux et paris virtuels »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, MM. Prévot, Crucke..... 8

Interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les garanties quant aux budgets réservés aux grands projets carolos et les déclarations de Monsieur le Ministre à ce propos »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 14

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la reportabilité des droits d'enregistrement »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 18

Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le transfert des liquidités de la Région flamande de Dexia vers ING »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 21

Question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les associations de gestion de centre-ville et les agences de développement local »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 23

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le retrait des subsides à l'organisation d'insertion socioprofessionnelle FUNOC »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 24

Question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les Wallons qui travaillent en France »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Miller, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 26

Question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la suppression de 62 postes civils en Belgique par le Département américain de la Défense »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Miller, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 28

Question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le recrutement de travailleurs étrangers »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Miller, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 29

Interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'aéroport de Gosselies, son avenir et les différents dossiers en cours »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 31

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la construction du hall sportif de Neufchâteau »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 38

Liste des intervenants..... 41

Abréviations courantes..... 42

Présidence de Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

La séance est ouverte à 14 heures 05 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

Avant de démarrer nos travaux, je tenais à souhaiter une excellente année 2012 à M. le Ministre et aux parlementaires, ainsi qu'au public présent, à la presse, aux collaborateurs et au personnel du parlement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Avant de passer aux questions orales, il nous faut procéder à l'organisation de nos travaux.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Je vous propose d'envoyer un courrier à chaque signataire des propositions de décret et de résolution se trouvant à l'arriéré pour leur demander ce qu'ils veulent en faire. Lors de la prochaine réunion de commission, nous devrions ainsi avoir un ordre du jour un peu plus conséquent en termes de propositions de décret à analyser.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons fonctionner de cette manière.

IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Mme la Présidente. – Pour le point suivant, chaque commission se tenant cette semaine au Parlement wallon a normalement, à son ordre du jour, le point relatif à l'identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région Bruxelles-Capitale.

Nous nous sommes quittés en fin d'année avec la proposition suivante : chaque groupe vient avec des propositions de thèmes de travail à aborder dans le cadre de ces commissions conjointes, mais aussi avec une demande d'associer la Communauté germanophone et même le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction des thèmes.

Je voudrais vous rappeler que pour notre commission, les thèmes proposés sont :

- la fiscalité en matière de transports ;
- la fiscalité routière ;
- le prélèvement intelligent au kilomètre ;
- la problématique de l'emploi et les métiers en pénurie.

Il s'agit donc des thèmes proposés par le Parlement flamand pour ces commissions conjointes. Je n'ai pas reçu de nouvelles des différents groupes politiques, mais je voudrais vous proposer, pour avancer, de démarrer avec une proposition du parlement que l'on pourrait améliorer, c'est-à-dire la problématique de l'emploi et, plus particulièrement, les métiers en pénurie, en lien avec la mobilité transfrontalière qui est tout de même chère à nombre d'intervenants de notre commission.

J'avoue que me lancer sur les aspects de fiscalité routière avec les autres régions me semble un peu délicat pour l'instant.

La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Sans aucun mépris pour la demande qui est formulée par nos collègues flamands, je crois avoir en mémoire, Madame la Présidente, que cette commission a fait l'objet de demandes émanant de parlementaires wallons par rapport à des perspectives de travail et de réunions de cette commission au Parlement wallon. Je voudrais donc que l'on n'oublie pas les demandes qui ont notamment été formulées par le Mouvement Réformateur, et qui concernent le fait de recevoir, dans cette commission, la nouvelle administratrice-déléguée du Forem, de même que M. Anselme.

C'est une demande qui a été formulée oralement et réitérée par écrit. Je voudrais que les perspectives de travail éventuelles qui se dessinent avec nos collègues flamands n'éludent pas des questions aussi essentielles que celles-là.

Mme la Présidente. – Tout à fait. Ce sont des demandes qui, de toute façon, étaient prioritaires, qui ont déjà été prises en compte dans cette commission et qui ont été rappelées en Conférence des présidents, à savoir que nous devrions avoir une rencontre avec la nouvelle administratrice-déléguée pour le mois de février – c'est ce qui avait été convenu avec M. le Ministre – et, dans la foulée, sans doute, avec M. Anselme.

Ici, il s'agit d'une demande qui, je dirais, est dans l'arriéré depuis pas mal de temps de la part du Parlement flamand, sachant que l'article 58 de notre règlement prévoit que l'accord de la Conférence des présidents est requis, sachant que celle-ci doit également fixer les attributions et le mandat de cette commission conjointe qui concerne différents parlements.

Je voudrais surtout avancer par rapport à cette demande qui est dans l'arriéré depuis assez longtemps. C'était au niveau de la Conférence des présidents une demande aussi du chef de groupe MR de dire qu'il fallait maintenant se fixer sur les thèmes. Je pense que tout le monde a envie d'avancer.

Si on peut évoquer, avec nos collègues, les métiers en pénurie et la mobilité transfrontalière, je pense que pour nous, cela reste, dans les limites de notre commission, un sujet qui peut être intéressant de débattre avec nos collègues néerlandophones et germanophones. Je pense que là, on peut y souscrire.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je ne suis pas présent à la Conférence des présidents, mais je ne sais pas comment on envisage les choses. Quand on dit que l'on va délimiter pour faire plaisir à nos amis flamands, qu'on va discuter des métiers en pénurie, et puis on verra pour la suite, je suppose que l'on ne va pas se réunir conjointement avec nos amis bruxellois et flamands, tous les deux mois. Il faut pouvoir définir un calendrier.

Nos amis flamands ont émis une série de propositions. J'entends bien que cela vient dans toutes les commissions et que chaque commission peut encore définir librement son travail, mais je pense que l'on aurait peut-être dû faire cela en deux temps et que cela revienne, à un moment donné, en Conférence des présidents pour voir quelles sont les demandes et revendications wallonnes. J'ai l'impression qu'on a une demande flamande, des sujets qui sont définis par la Flandre, et qu'on l'a mis, chez nous, à l'ordre du jour uniquement parce que c'est dans l'arriéré depuis longtemps, et ce sans grande perspective. On le met à l'agenda et on fait le minimum minimorum en définissant un thème qui ne pose pas de problème, car je vous entends bien, un thème qui ne pose pas de problème ! Mais moi, cela m'intéresserait de discuter de la fiscalité autoroutière, de l'eurovignette, et cætera. Excusez-moi, mais alors, il ne faut pas le faire, parce que venir perdre mon temps, à une commission avec mes amis bruxellois et flamands, pour ne parler de rien ou faire semblant de parler, cela n'a aucun intérêt !

Soit on le fait sérieusement, en mettant des points à l'ordre du jour qui nous intéressent, à notre demande, et pour faire avancer les choses – c'est tout de même le but –, soit on nous dit que les parlementaires ne sont pas importants et que ce sont les gouvernements qui définissent les choses importantes. Si c'est le cas, que ces derniers le fassent ! Ne soyons pas dupes, Madame la Présidente ! Soit on le fait sérieusement, soit on ne le fait pas.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci, Madame la Présidente. Je souscris pleinement à votre proposition. Si je me souviens bien, ce point était déjà inscrit à l'ordre du jour de la commission juste avant les vacances. Par rapport aux métiers en pénurie, quand je vois les bonnes questions qui sont posées par le groupe MR, je dis qu'il y a là un réel enjeu, aussi en termes de mobilité des travailleurs. Pour moi, ce n'est pas un thème sur lequel il n'y a pas d'enjeu et sur lequel on va se faire des courbettes. Je pense que, justement, il y a un travail à mener pour améliorer cette mobilité interrégionale et pour voir ce que l'on peut faire en termes de métiers en pénurie de part et d'autre des frontières linguistiques.

Quant à moi, je trouve que c'est un thème extrêmement intéressant et qu'il ne sera pas forcément aussi simple qu'on semble le dire ici, en tout cas ce que M. Jeholet en dit. Je plaide vraiment pour que l'on puisse avancer sur ce thème et après, voir ce que l'on peut faire d'autre. Je n'ai pas de souci pour aborder d'autres thématiques, y compris la fiscalité routière, dans un second temps, si on le veut. Mais en tout cas, dans un premier temps, je trouve que la mobilité interrégionale et les métiers en pénurie sont des bons thèmes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je voudrais juste apporter un complément d'informations à l'intervention de notre collègue Jeholet et repréciser exactement les choses. L'invitation initiale nous vient du Parlement flamand. Cela fait plusieurs mois que nous n'y avons pas répondu de manière circonstanciée et que, ne serait-ce que par courtoisie, il semble être temps d'y apporter une réponse.

Sur le principe, la Conférence des présidents avait déjà marqué un accord sur l'idée de pouvoir traiter, de manière conjointe, toute une série de

thématiques sans réserve et sans tabou. Je crois que c'est là effectivement la valeur ajoutée, parce que si c'est uniquement se chatouiller le nombril pour se faire rire, cela n'a effectivement aucun intérêt.

Maintenant que l'on a reçu une réponse plus circonstanciée de la part du parlement, et je devrais même plutôt dire une demande plus circonstanciée de la part du Parlement flamand, identifiant par commission les thèmes en question, il nous est demandé de nous prononcer.

Il est clair – et d'ailleurs, l'ensemble des groupes politiques ont été sollicités en ce sens – qu'il ne s'agit pas simplement de faire son shopping dans la liste établie par le Parlement flamand, mais de pouvoir nous-même annoncer ce dont nous souhaiterions plutôt traiter ou, complémentairement à votre proposition, ce que nous souhaiterions mettre sur la table.

Mme la Présidente a expliqué qu'elle n'avait pas reçu, à ce jour, de la part des groupes parlementaires, de propositions spécifiques dans les thématiques emploi. Il y a d'autres commissions pour lesquelles des thématiques vont être mises sur la table d'initiative. C'est pour cela que Mme la Présidente nous fait la proposition de déjà avancer au moins sur l'une d'entre elles, en l'occurrence la question des métiers en pénurie et des enjeux transfrontaliers. Nous pourrions avoir ainsi une matière sur laquelle, contrairement à ce que l'on peut penser – M. Jeholet s'en souviendra sûrement de par les débats que nous avons eus au niveau fédéral –, il y a là aussi, avec tous les enjeux relatifs aux primes et autres, des questions plus sensibles qu'il n'y paraît. Je ne pense pas que ce sera d'entrée de jeu une thématique molle.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). – Madame la Présidente, puisque vous me donnez la parole, je voudrais vous souhaiter une bonne année et une bonne santé.

Je crois – M. Prévot vient de le faire – qu'il faut replacer ce point dans son contexte historique. M. Peumans, Président du Parlement flamand, invite le Parlement wallon, Mme la Présidente du Parlement wallon souhaite qu'on élargisse aux autres régions et c'est accepté. Nous sommes à présent dans la concrétisation.

Je crois aussi que cet élément se situe dans un contexte belge qui évolue et donc, à mon sens – et je pense que nous serons nombreux à le partager –, il n'y a pas de questions taboues. Il y a simplement la question de peut-être d'abord tester le processus, de le faire évoluer et puis – et je crois que c'est quelque chose d'extrêmement positif – d'espérer que celui-ci soit positif et que l'on puisse, en effet, assez régulièrement et dans les années qui viennent, continuer de se voir entre parlementaires des différentes instances régionales, voire communautaires et tenter de mener des politiques qui s'accordent, qui puissent se développer tant que c'est possible. Cela ne doit évidemment pas nous empêcher d'avoir nos propres spécificités.

Je n'ai aucun souci avec la proposition que vous faites, si ce n'est peut-être de l'élargir à la question des langues. Il me semble qu'avoir un échange de bonnes pratiques et de méthodologie, et peut-être plus si affinités, sur la question de l'apprentissage des langues intrinsèquement liée à la question de la mobilité, mais pas seulement, est intéressant. C'est aussi lié à la question de l'accueil de partenaires, d'entreprises qui souhaitent parfois se développer. Je crois qu'il y a vraiment là un champ de travail intéressant à expérimenter en commun avec nos amis flamands.

Je pense qu'il y a une deuxième question qui relève aussi de notre commission, c'est l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de politique aéroportuaire, évidemment sur les aéroports régionaux mais pas uniquement.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, tout à fait mais je n'ai pas peur des débats, Monsieur le Ministre, vous le savez bien.

Enfin, je n'ai pas de difficulté à aborder les questions fiscales, mais je souhaite qu'en tout cas, cela ne soit pas simplement la fiscalité des routes, mais que cela concerne aussi la question de la fiscalité verte, que ce soit, en tout cas, élargi à cela, que l'instrument fiscal ne soit pas seulement un indice et un niveau de fiscalité de pression fiscale, mais que l'on voit aussi en quoi c'est un instrument politique pour mener des politiques cohérentes en matière de mobilité, en matière d'environnement ou en matière de développement économique.

Je sais qu'au nord du pays, on entend souvent parler de la question de la responsabilité. Elle est souvent vue de manière extrêmement étroite. Je souhaite, en tout cas, si on aborde ce genre de chose, qu'on l'aborde de manière sereine, large et sans aucun tabou.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je remercie M. Noiret et je dois abonder dans ce sens parce que je suis d'accord avec lui. J'ai l'impression, Madame la Présidente, je n'accable personne, que l'on répond par courtoisie à une demande flamande, mais sans avoir vraiment fixé un cadre de cette rencontre. Je vous demande, Madame la Présidente, de relayer cela en Conférence des présidents. Si on veut que cette réunion ait un peu de sens, soit sereine, calme, positive, constructive, je pense qu'il faut, à un moment donné, fixer un véritable cadre. Sinon, je

crains qu'on ne parte dans tous les sens et que ce ne soit pas nécessairement constructif.

Je l'ai dit, on ne va quand même pas multiplier les réunions, on va en faire une, on proposera peut-être un agenda et calendrier précis. Par rapport à votre proposition, je pense qu'il faut profiter d'une telle rencontre pour aborder les différentes problématiques. Je le disais à ma collègue Mme Cornet, par exemple, la problématique des aéroports, je souhaiterais qu'on en parle – concernant la fiscalité – et je suis tout à fait d'accord avec M. Noiret, j'abonde dans ce sens – liée à la mobilité, au développement durable ou encore les primes, M. Antoine le sait bien, maintenant, toute une série de primes n'existent plus. Que va faire la Région wallonne ? Je pense que ce sont des thématiques importantes et je remercie M. Noiret pour le souci d'ouverture dont il fait preuve.

Je sentais peut-être un peu de réticence de la part de certains partis de la majorité pour débattre avec nos collègues bruxellois et flamands de différentes thématiques. Je remercie M. Noiret et je souhaiterais qu'on s'aligne sur sa position avec un ordre du jour précis, avec trois, quatre ou cinq points que l'on puisse débattre. À un moment donné, par rapport à l'organisation des travaux, il faut pouvoir dire que nous allons débattre, que nous n'allons pas épuiser le débat – il ne faut pas rêver –, que nous allons, par exemple, parler d'emploi et de formation pendant deux heures, de la politique des aéroports pendant une heure, de fiscalité pendant une heure et demie. Il faut vraiment avoir un ordre du jour précis.

Je suis d'accord avec votre proposition, mais élargie, et je me rallie aux propositions de M. Noiret.

Mme la Présidente. – Chers collègues, si je peux synthétiser et peut-être répondre aussi à M. Jeholet concernant l'aspect cadre, comme je l'ai dit, l'article 58 de notre règlement donne à la Conférence des présidents le droit de fixer les attributions, le mandat de cette commission – et donc, ce cadre dont vous parlez –, sachant que, par la suite, cette commission conjointe devra établir son règlement d'ordre intérieur et qu'il y a plusieurs assemblées en jeu, plusieurs personnes, cela ne va donc pas être simple. Là, je vous le dis tout de suite.

(Réaction de M. Jeholet)

Je pense qu'il faut avancer maintenant. Il ne faut pas oublier que, malheureusement, au niveau du Parlement flamand, les commissions comptent aussi des membres du Vlaams Belang. C'est un élément qu'on ne doit jamais oublier.

Maintenant, ce que nous pouvons faire, sur base des propositions des uns et des autres, c'est de partir sur la notion des métiers en pénurie, parler de la mobilité transfrontalière avec cet aspect apprentissage des langues et proposer, sur la base des différents éléments que j'ai pu entendre, les autres thèmes, à savoir : la politique aéroportuaire, les aspects fiscaux, la fiscalité verte, comme des éléments qui pourront aussi venir lors des réunions prochaines de cette commission conjointe. Mais on peut démarrer comme cela, en proposition à la Conférence des présidents, sachant que les groupes politiques peuvent encore donner des éléments complémentaires à faire parvenir à M. le Greffier ou à moi-même et, sans doute, aussi faire part de leurs réticences si jamais il y avait encore des éléments à soulever avant l'organisation de cette commission conjointe. Mais comme cela, on peut démarrer, avancer et répondre à nos collègues flamands.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – J'en terminerai en vous faisant part de mon scepticisme par rapport à l'organisation de ce genre de chose. Je suis tout à fait prêt à discuter, dialoguer avec mes collègues bruxellois et flamands, pas de souci. J'ai l'impression que, comme c'est parti, vous me parlez d'abord d'un règlement d'ordre intérieur, je pense qu'on met la charrue avant les boeufs en demandant à chaque commission de définir des problématiques, et cætera. Je pense que nous devons, en tant que Wallons, avoir le courage de venir avec des propositions très claires. Comme vous le dites, il est quand même temps. Ainsi, nous répondrons à la demande. Je ne trouve pas qu'on part dans la bonne direction, je suis très sceptique par rapport à la mise en place de ce genre de commission et de travail. Je le dis parce que j'aime autant que ce soit clair dès le départ. Ainsi, on ne pourra pas, après, dire que je ne l'ai pas dit.

Je regrette – je ne jette la pierre à personne – qu'on ne se soit pas organisé différemment au sein de ce parlement. Un règlement d'ordre intérieur, Madame la Présidente, on va en discuter ? Chaque commission va en discuter ?

(Réaction de Mme la Présidente)

Qu'on commence par un cadre de référence et, à un moment donné, si on veut que cela fonctionne, c'est la commission avec les trois régions qui définira l'ordre de ses travaux. Je ne sais pas, j'essaie de comprendre ce que l'on va faire. Je crains, en tout cas, que l'on ne perde beaucoup de temps, alors que cela peut être très intéressant et très constructif de dialoguer, de se concerter avec des amis bruxellois et flamands. Mais je ne suis pas sûr que la méthode est idéale. Je le dis, comme cela les choses sont claires.

Mme la Présidente. – Vous n'êtes pas le seul à faire preuve de scepticisme par rapport à cette initiative. Chacun a son avis sur la question au sein du parlement. Dans d'autres commissions, cela a aussi été relayé.

Maintenant, on avance. Si vous avez des propositions pour améliorer la méthodologie de travail, forcément, nous sommes ouverts et, en Conférence des présidents, la semaine prochaine, cela pourra encore être discuté. Je n'ai pas de problème. En tant que présidente de cette commission en tout cas, je relaierai fidèlement ce que les commissaires de cette commission ont pu me fournir comme éléments.

Je vous propose de passer au point suivant, à savoir les questions orales et interpellations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA SITUATION FINANCIÈRE PRÉOCCUPANTE DES CASINOS ET LE TAUX DE TAXATION DES JEUX DE HASARD »

INTERPELLATION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «L'ÉVALUATION DU DÉCRET SUR LA TAXATION DES JEUX ET PARIS VIRTUELS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «la situation financière préoccupante des casinos et le taux de taxation des jeux de hasard» et l'interpellation de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «l'évaluation du décret sur la taxation des jeux et paris virtuels».

J'en profite pour présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2012.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Réciproquement, Madame, à vous-même, aux services, à l'ensemble des parlementaires, de la presse, je souhaite une excellente année prospère, empreinte de joie et surtout de santé.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaiterais également présenter mes meilleurs vœux à M. le Ministre, et surtout une excellente santé budgétaire.

En juillet 2010, nous votions un décret sur la taxation des jeux et paris en ligne qui avait déjà fait couler beaucoup d'encre, avec une certaine émotion du côté d'une série de travailleurs qui s'étaient, pour partie, rendus dans cette enceinte pour exprimer leur inquiétude. Selon l'exposé des motifs, ce dispositif prévu pour les jeux et paris en ligne permet de veiller au développement équilibré et équitable des différents types de jeux, tant réels que virtuels, et évite toute déstabilisation économique des filières concernées. C'est en tout cas l'ambition affichée du décret. De cette façon, l'emploi dans le secteur des jeux réels – on parle là d'environ 15000 personnes – sera préservé, voire amélioré.

Ainsi, le décret de 2010 fixe, pour les paris en ligne, le taux de taxation à 11% de la marge brute réelle réalisée par l'exploitant lorsque le pari est reçu par l'intermédiaire d'un serveur localisé ou exploité en Wallonie. Rappelons que la marge brute correspond au montant brut des sommes ou mises engagées, diminuée des gains effectivement distribués.

Il ne faut pas perdre de vue qu'en novembre 2009, en réformant la législation des jeux et paris, la Région wallonne est passée d'un système de taxation sur le chiffre d'affaires à un système sur la marge brute, système qui faisait l'objet d'une demande du secteur qui n'acceptait plus la référence au chiffre d'affaires qu'il estimait injuste. Le taux de 32% avait été fixé de manière à assurer la neutralité sur le plan budgétaire. Sauf erreur de ma part, pour les jeux de casinos, en lieu et place du montant brut des sommes engagées, ce sont les gains des banquiers qui sont retenus.

Dès l'instant où les paris en ligne sont légalisés et où ceux-ci font l'objet d'une taxation au même titre que les paris réels, l'argument de concurrence déloyale tombe.

Toutefois, les opérateurs s'interrogent sur l'opportunité d'un tel différentiel de taux, soit 11% pour les paris virtuels et 32% pour les paris réels. Deux arguments sont souvent évoqués en réponse: d'une part, l'exposé des motifs du décret de 2010 souligne que ce taux permet d'éviter de dissuader les exploitants de jeux virtuels de localiser leur serveur en Région wallonne et d'autre part – vous aviez évoqué cela à l'époque, Monsieur le Ministre –, il convenait de concurrencer d'autres pays européens où les jeux en ligne sont très peu taxés. Vous aviez, en outre, proposé qu'un an après l'entrée en vigueur du dispositif, on procède à son évaluation, le cas échéant, pour corriger le tir.

Je pense que le moment est venu de procéder à cette évaluation. En effet, le secteur compte

beaucoup de difficultés et notamment celui des casinos. Plusieurs facteurs expliquent ces difficultés :

- la concurrence effrénée des jeux illégaux en ligne. Selon certaines estimations, ceux-ci représenteraient une manne annuelle de 100 à 500 millions d'euros ;
- la loi antitabac qui impose l'interdiction de fumer. Sachant que 50 % des clients de casinos sont fumeurs, cette loi implique immanquablement une perte de recettes estimée par le secteur à 15 % ;
- la crise également a un impact aussi bien sur la fréquentation que sur la mise moyenne par personne ;
- les modifications opérées dans le marché du jeu. Il y a 30 ans, les casinos avaient le monopole des tables de jeux alors qu'à présent, on joue à la roulette dans toutes les salles de jeux ;
- le coût du travail qui a augmenté. Auparavant, le pourboire suffisait à payer le personnel. Ce type de rémunération n'est plus tenable dans la mesure où la culture des pourboires disparaît. Notons d'ailleurs à cet égard que c'est cette pratique des pourboires qui justifiait le taux de taxation important imposé au secteur du jeu ;
- et pour les jeux de casinos, la taxation s'applique sur le produit brut des jeux et non sur la marge brute, avec un taux variant de 33 à 44 %.

Bref, d'aucuns estiment que le taux de taxation de 32 % pour les jeux réels est trop élevé et plaide donc pour amener ce taux à 25 %. Ce taux de 32 % constitue effectivement des menaces en termes d'emplois. Nous savons que ce taux de taxation à 32 % a été guidé par la volonté d'assurer la neutralité budgétaire. Toutefois, il serait également opportun de procéder, comme prévu, Monsieur le Ministre, à une évaluation du mécanisme de taxation des jeux réels tant au niveau des recettes qu'en termes d'emplois. Cette évaluation doit donc porter non seulement sur les jeux virtuels mais également sur les jeux réels. Il est clair que les nouvelles législations tant fédérales que wallonnes ont modifié le paysage et ce paysage est également influencé par les difficultés que j'ai citées au début de mon intervention.

Aussi, Monsieur le Ministre, plusieurs questions se posent aujourd'hui et je vous les relaye. Avec l'instauration du décret de 2010, quel a été l'intérêt porté aux jeux en ligne et à la possibilité de les exploiter en Wallonie ? Les recettes escomptées ont-elles bel et bien été réalisées ? Le taux préférentiel de ces jeux en ligne n'est-il pas de nature à porter préjudice aux jeux réels qui subissent un taux de taxation plus élevé ? Eu égard aux difficultés que rencontre le secteur des jeux réels, ne craignez-vous pas des pertes d'emplois à terme dans le secteur ? Êtes-vous favorable à réduire le taux de taxation pour les jeux réels et notamment pour les jeux de casinos ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke pour développer son interpellation.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, après avoir entendu mon estimé collègue, M. Prévot, je partage largement ses questions, ses interrogations, ses inquiétudes.

Le proverbe le dit : « On a toujours tort d'avoir raison trop tôt ». Or, s'il y a bien un décret sur lequel l'opposition avait attiré votre attention et avait, en tout cas, largement émis des craintes, c'est le décret du 12 juillet 2010, promulgué le 22 juillet suivant et paru au *Moniteur belge* le 9 août 2011. On n'a donc pas traîné, l'application a été recherchée dans les délais les plus brefs. À l'époque, sur ces bancs, Mme Cornet et M. Jeholet vous disaient toutes les craintes qu'ils avaient sur le plan fiscal, sur le plan économique et sur le plan social.

Quand M. Prévot évoque le bilan à faire aujourd'hui ainsi que cette perspective de perte d'emplois, il ne faut pas en parler au futur mais bien au présent. M. Mewissen, pour ne pas le citer, déclarait dans la presse, il y a quelques jours, que c'était déjà la difficulté qu'il rencontrait et qu'il devait se séparer d'un certain nombre de personnels, souvent des gens aguerris au métier et qu'effectivement, s'il n'y avait pasde réaction très rapide et un changement de cap, il craignait pour le secteur – vous-même vous l'aviez dit, il s'agirait de 15 000 emplois sur le territoire belge. Les chiffres ont leur vérité. Ces emplois sont aussi des emplois wallons.

Nonobstant les craintes de l'opposition, et je reconnais – c'est le sport habituel – que lorsque vous venez avec un décret vous n'allez pas reculer parce que l'opposition vous dit tout ce qu'elle en pense et essaye de vous avertir. Néanmoins, je pense que nous avions réussi à vous ébranler quelque peu, à l'époque, parce que vous vous étiez engagé – et c'est peut-être là la différence que j'ai avec M. Prévot qui, lui, vous demande de mettre en route l'évaluation -, dans le délai d'un an, à ce que l'évaluation soit effectuée et éventuellement à modifier le décret. Vos convictions étaient les vôtres sur les recettes fiscales mais vous faisiez le pari « de développer une nouvelle filière avec ses aspects positifs, notamment de nouveaux emplois, puisque les casinos et les secteurs de jeux virtuels pourraient dorénavant développer des activités qui nécessiteraient du personnel et des investissements technologiques considérables pour mettre au point et utiliser des serveurs au profit de tous les joueurs concernés, tout en sauvegardant les anciens jeux et paris localisés ». Dans ce cadre-là, vous proposiez de confier cette évaluation, dans le délai d'un an, à la Cellule fiscale de la Région wallonne qui avait donc rapport à vous

faire et qui devait établir un monitorage. Vous sollicitiez également un avis auprès du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie.

Monsieur le Ministre, 17 mois après le vote de la législation, êtes-vous en possession de ce rapport ? Avez-vous obtenu l'avis du Conseil de la fiscalité ? Un monitorage permanent a-t-il été établi ? Que retrouve-t-on dans cette évaluation et dans ce rapport ? Quels sont les éléments, argumentations, conclusions que vous pouvez retrouver sur base des constats qui ont été effectués ? Pouvez-vous dire aujourd'hui s'il faudra modifier la législation sur base de ces avis ?

De manière un peu plus statistique, quel est le nombre de serveurs localisés en Wallonie et le nombre de joueurs concernés ? Je vous rappelle que vous évoquiez à l'époque un potentiel « joueurs » de 140 000, mais aussi des recettes supplémentaires de 100 millions d'euros. En est-on à ce stade aujourd'hui ?

Quel est le nombre de garanties de 50 000 euros qui ont été constituées ? Puisque chaque nouvel opérateur devait constituer une garantie, c'est par cela que l'on verra si effectivement on a réussi ce pari qui était de dire : « il faut que le jeu virtuel soit blanchi et devienne officiel ». Ce pari a-t-il été réussi ? Quel est le nombre d'opérateurs concernés ?

Revenons à un élément plus concret qui vous intéresse : quelles sont les recettes encaissées par les finances wallonnes sur l'exercice 2011 ? A-t-on aujourd'hui les chiffres de l'exercice 2011 ? Si on ne l'a pas totalement, peut-on s'en approcher de la manière la plus précise possible ? Voyez-vous, au fil des mois, une évolution qui serait intervenue ? Monsieur le Ministre, pouvez-vous aujourd'hui lever les craintes de l'opposition de l'époque ? Je me dois d'être correct avec mes amis de la majorité parce que le parti socialiste avait partagé un certain nombre de craintes – et même Ecolo l'avait fait, mais plus sur le plan des assuétudes. Ces craintes, selon vous, peuvent-elles êtres totalement levées ou, au contraire, est-il temps de réellement parler d'un volet économique, d'un volet emploi, d'un volet social ? Cette taxation, et j'entends M. Prévot plaider déjà aujourd'hui pour une diminution de la taxation, peut-elle être réduite ?

Enfin, Monsieur le Ministre, vous aviez – vous savez que je suis fort attentif pas seulement aux idées que vous émettez mais surtout à celles qui touchent l'autonomie wallonne – émis dans le débat une idée qui était de faire évoluer la composition de la Commission des jeux de hasard. Là aussi, je vous cite : « Eu égard à la responsabilité de la Région wallonne sur le plan fiscal, il serait souhaitable qu'elle puisse être représentée dans la Commission des jeux de hasard, à la fois en termes d'agrément et de préoccupation de l'addiction – cela avait été une demande et un débat menés ici. Une composition mixte entre le Fédéral et les régions serait indiquée ». Votre proposition a-t-elle été suivie des faits ? Avez-vous eu l'occasion de prendre des contacts en la matière ou de préparer une éventuelle évolution de cette commission ? Votre démarche a-t-elle été couronnée de succès ?

J'avoue que je partage votre point de vue. Je pense qu'effectivement dans un dossier où la recette est dorénavant un recette régionale, cela apparaît un peu saugrenu de se dire que l'on ne serait pas présent dans la commission qui traite à la fois de l'agrément et des assuétudes. Je crois que ce volet pourra, dans les années à venir, être traité par la responsabilité sociale des régions.

Voilà, Madame la Présidente, les questions que je voulais poser au ministre dans le cadre de mon interpellation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie les deux intervenants qui ont l'un et l'autre étoffé leurs questions, même si la posture n'est pas la même. Je pense que M. Prévot a adopté la nuance, et il a eu raison. Tandis que M. Crucke est allé à l'offensive et je crains pour lui qu'il ne soit parti à l'attaque en ayant de mauvaises informations. Donc, suivez M. Prévot car je pense qu'il a adopté le comportement tout à fait approprié d'un sujet important qui est l'avenir de nos casinos et singulièrement du développement des paris en ligne. Pour l'un, il y a des emplois à la clé et pour l'autre, il y a une concurrence effrénée, que ce soit au niveau international ou que ce soit dans l'illégalité. En cela, M. Prévot l'a bien indiqué.

La politique du gouvernement est très claire – je le dis à l'un et à l'autre et à l'ensemble des parlementaires – d'abord, c'est de consolider le secteur du jeu, des casinos dans notre région. Vous verrez, tout à l'heure, que ce secteur est lui-même responsable de ses propres difficultés eu égard, notamment au développement – M. Prévot y a fait allusion – de la présence de jeux, aujourd'hui, dans toute une série d'établissements – j'y reviendrai. Nous avons été à leurs côtés pas simplement sur la question fiscale. Je vous rappelle que j'ai signé une convention qui est une première, à travers laquelle le Forem a formé les croupiers pour les casinos. Nous avons apporté une aide publique, ce qui ne s'était jamais passé parce que ce sont aussi des métiers, c'est un peu paradoxal, en pénurie. Même s'il y a des protestations sociales, c'est aussi un métier qui, pour toute une série de raisons liées aux horaires essentiellement, ne recrute plus ou plus suffisamment de collaborateurs. Donc, nous avons fait cette opération avec le Forem. Nous connaissons très bien le groupe de M. Mewissen que j'ai par

ailleurs rencontré, et j'ai moi-même fréquenté les casinos en spectateur. C'est un premier élément.

Deuxième élément, c'est la défense et la promotion des paris en ligne parce que nous sommes en permanence court-circuités, on l'a d'ailleurs rappelé, par l'illégalité, par l'international. D'où les décrets que nous avons pris.

Troisième élément. Pour être tout à fait complet, Messieurs, une préoccupation que la présidence a déjà exprimée, c'est la défense de l'hippodrome de Ghlin dont je veux assurer l'émancipation des deniers régionaux puisque, jusqu'à présent, il a toujours été, lui, en ligne, mais en ligne financière avec la région. Vous verrez, nous aurons l'occasion d'en rediscuter prochainement, combien la situation a considérablement évolué et fort heureusement.

Revenons, si vous le voulez bien, à ces deux décrets du 22 juillet 2010, jeux et paris en ligne, et du 22 décembre 2010 sur les jeux réels, sur les courses de chevaux, les paris sportifs qui étaient d'ailleurs ma concrétisation de l'accord que nous avons conclu avec le PMU français, ce qui est d'ailleurs à la base du redressement, oserais-je dire, spectaculaire de l'hippodrome de Ghlin, preuve s'il en est – que l'on aime ou que l'on n'aime pas la majorité ou son ministre –, Monsieur Crucke, qu'il y a eu un travail, une écoute et une appréhension active.

C'est vrai – et M. Prévot l'a rappelé et il l'a demandé, vous, vous l'avez exigé, je préfère sa formule – que nous voulions, bien sûr, faire une évaluation après un an. Dois-je vous rappeler que la matière des licences des paris en ligne dépend sur le plan fiscal de la région – et c'est en cela qu'à la place de M. Crucke, j'aurais été beaucoup plus prudent – et sur le plan civil du Fédéral et d'un ministre dont il a été ou dont il est toujours extrêmement proche, et qu'il n'a pas cité. Les temps changent.

(Réaction de M. Crucke)

C'est la loi du 10 janvier 2010 qui a organisé, sur le plan civil, ces jeux en ligne et qui est entré en vigueur- attention Messieurs, Madame la Présidente – le 1er janvier 2011. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais plaidé – M. Noiret s'en rappellera – l'urgence pour que nous soyons en phase au plus vite et au mieux avec ce qui se passait au niveau fédéral.

Cependant, cette loi du Fédéral comporte de très nombreuses habilitations puisque, pour la mettre en œuvre et la rendre applicable, Monsieur Crucke – c'est en cela que j'aurais été beaucoup plus prudent à votre égard –, il y a une cinquantaine d'arrêtés d'exécution nécessaires. Or, si je prends les jeux en ligne, seuls deux arrêtés ont été adoptés à ce jour. Ce qui veut donc dire que, probablement, faute de Gouvernement fédéral, convenons-en, et compte tenu de la difficulté pour un ministre en affaires courantes, d'appréhender certains dossiers – reconnaissons, ceci dit, qu'il s'agissait d'arrêtés techniques qui n'avaient pas de portée très significativement politique –, aujourd'hui, la législation dont le Fédéral s'est dotée n'est pas complète et ne nous permet pas d'avoir une dynamique sur les jeux en ligne, telle que nous l'aurions souhaitée, organisée et j'ai envie de dire préparée en temps utiles.

Du reste, la Commission des jeux de hasard procède actuellement à une phase de tests techniques, avec différents opérateurs, avant de délivrer les licences, ce qui est évidemment la condition sine qua non pour qu'il y ait une activité, qu'il y ait recette et puis recette fiscale. C'est en cela que je voulais attirer votre attention sur la séquence des différents éléments. Tout cela donnera lieu enfin à la délivrance de licences définitives, puisque dans un premier temps, elles sont provisoires.

Dès lors, lorsque vous m'interrogez, Monsieur Crucke, me pressant et pressentant déjà une forme de responsabilité de négligence, comme si le 1er janvier à 8 heures, vous n'aviez pas été ouvrir la boîte aux lettres pour voir le fameux rapport, sachez qu'il ne peut pas être question de rapport, pour une raison très simple : les conditions qu'il faut réunir au niveau fédéral ne le sont pas pour que la libéralisation des jeux en ligne soit complète en la matière.

C'est d'autant plus notoire que nous avions escompté qu'en 2011, le Gouvernement fédéral s'étant exprimé en indiquant, du reste à la demande des casinos eux-mêmes, des opérateurs de jeux en ligne, l'urgence d'adopter les arrêtés, le Fédéral ayant dit : « Nous le ferons », et comme nous étions prêts, nous avions légitimement budgétisé des recettes.

Or, je rappelle qu'en 2010, nous avons perçu 26,820 millions euros et comme j'ai eu l'immense bonheur de rester entre Noël et Nouvel An pour compter les dernières pralines de dépenses et de recettes de la région jusqu'au 31 décembre, je peux vous dire que nous avons clôturé avec 17,543 millions d'euros en 2011. Pourquoi ? Parce que, évidemment, nous n'avons pas pu obtenir les recettes des jeux en ligne pour compenser ce que nous espérions. Ce qui nous fait une perte sèche et ce qui démontre – et je le dis à M. Prévot qui, avec infiniment de prudence, a un peu analysé la situation – que l'on a un premier problème qui est le défaut de cadre normatif au niveau fédéral, qui est à la fois une question de volonté politique, de difficultés liées au gouvernement défunt, mais aussi à des difficultés techniques quant à la sécurité ou à la sécurisation du système. C'est pourquoi la Commission des jeux s'est mobilisée. Premier élément.

Deuxième élément, c'est une évolution dans le secteur. C'est extrêmement difficile. Je voyais encore ce matin les buralistes ou certains cafetiers se plaindre des distributeurs de tabac automatiques. On a vu des mouvements similaires dans les restaurants et puis après, il y a eu un redressement. Je ne sais pas vous dire si aujourd'hui nous avons un phénomène structurel, c'est-à-dire que le joueur est d'abord fumeur, ou si, au contraire, il est conjoncturel, c'est-à-dire que le joueur était fumeur, mais ne le sera plus à l'avenir. C'est un comportement que nous ne pourrons apprécier, mais qui est effectivement un des arguments avancés, je l'ai entendu dans la bouche de différents responsables.

Et puis, il y a l'autre argument, c'est que le casino de Bruxelles n'a plus organisé le système de pourboires et par là, la perméabilité, l'habitude qui a été prise à Bruxelles s'est généralisée partout. Le joueur, lorsqu'il gagne, n'abandonne plus, comme on le voit dans différents films – M. Lebrun a le geste, je vois que c'est une question d'habitude, il a le coude levé –, une partie de ses gains au personnel. Cela ne se fait plus aujourd'hui, c'est de moins en moins le cas. Ce qui veut donc dire qu'il y a eu une baisse de rémunérations dans le chef des salariés qui demande évidemment des compensations liées à cette nouvelle pratique dont – M. Prévot, vous l'avez mentionné – nous ne sommes pas responsables. Malheureusement, ce geste est de moins en moins présent. C'est une évolution sur laquelle nous n'avons pas de prise, je crois que vous l'accepterez, sinon qu'elle vient de Bruxelles où le casino ne coïncide pas non plus aux espérances qui avaient été posées en lui, en termes notamment de recettes.

La situation des casinos est telle aujourd'hui dans notre pays, parce qu'il y a – je vous l'ai indiqué aussi – une troisième raison : l'offre abondante en matière de jeux et paris dans notre pays.

Nous comptons neuf casinos, mais à ceux-ci, Mesdames, Messieurs, nous devons ajouter 180 salles de jeux et 8 300 cafés qui, pas tous mais pour partie, présentent un certain nombre de jeux de hasard avec des gains à la clé. Ce qui veut donc dire qu'aujourd'hui, vous avez un éparpillement de l'offre qui transcende avec la situation plus monopolistique du passé.

Quatrième élément, ce sont les jeux en ligne illégaux qui fonctionnent et nous le savons. Nous voyons, notamment dans les paris sportifs, combien aujourd'hui un grand nombre de nos concitoyens y participent alors que ce sont des compétitions parfois étrangères sur lesquelles il n'y a jamais eu de licence en la matière.

Voilà les quatre éléments qui sont à la base de la difficulté aujourd'hui.

Aujourd'hui, vous demandez, M. Prévot, un effort budgétaire. Il n'y a que pour M. Crucke que cela ne coûte pas puisqu'il dit : « Allons-y, diminuons la fiscalité, il n'y a pas de soucis ». M. Jeholet, en séance publique nous reprochait d'être trop désinvoltes avec les finances publiques et qu'il fallait faire davantage d'efforts, ce que rappelle – M. Noiret l'aura entendu comme moi – M. Michel dans la négociation, en disant : « Il faut que les régions contribuent plus ». Il y a là, au réveillon du Nouvel An, j'y pensais, une difficulté et nous devrions les aider.

J'ai la franchise de dire, Monsieur Crucke, qu'à un moment où nous voulons être responsables sur le plan des deniers publics, nous voulons remplir nos obligations, toutes nos obligations, rien que nos obligations. Je vois ce qui se passe au niveau fédéral, avec des blocages de crédits. Si nous avions fait de la sorte, je pense qu'aujourd'hui, vous seriez en train d'arracher les tentures – heureusement, on les a déjà enlevées, merci, Monsieur le membre du Bureau. Je vous entends d'ici pousser des cris insupportables.

Nous n'avons pas les moyens à ce stade d'opérer une réforme fiscale plus ambitieuse parce que nous sommes confrontés à une baisse de recettes importantes liées à l'absence, pour l'essentiel, me semble-t-il, de cadres au niveau fédéral.

Ceci dit, je pense que notre taux, Monsieur Prévot, de 11 % qui est plus favorable que les autres régions explique pourquoi un certain nombre de casinos trouvent de nouveaux créneaux. Je pense à celui que vous devez bien connaître, et je dis cela comme municipaliste, celui de Namur qui a, par exemple – et j'y ai participé, j'ai été le voir – organisé une entente avec pokerstar puisque le poker aujourd'hui est probablement une des nouvelles recettes. Du reste, j'ai assisté au championnat de Belgique qui dure plusieurs jours et plusieurs nuits d'affilée ici à Namur, qui est vraiment particulièrement impressionnant en termes de résistance de jeux. Il y a là des nouvelles possibilités liées non seulement à l'organisation, mais aussi à leur valorisation en ligne – et M. Mewissen, lui-même le reconnaissait en la matière.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente, très chers collègues. Vous voyez, parfois les demi régionalisations ne sont pas bonnes, parce qu'en la matière, je pense que, soit le Fédéral en garde la compétence, ce qui est très bien, mais si on nous donne l'organisation de la perception des recettes des jeux en ligne que l'on nous en donne – pardonnez-moi – l'accessoire ou le principal, c'est selon, pour en avoir l'organisation. Nous sommes dans une situation où finalement l'un et l'autre se neutralisent. Quel est l'intérêt ou la priorité pour un Gouvernement fédéral dans une matière où il ne touchera rien, sinon à la sécurité des casinos, la lutte contre la délinquance ou l'illégalité. J'en conviens, je

ne veux pas non plus le repousser d'un revers de main. Je pense qu'en cette matière, franchement, nous devrions avoir la totalité de la compétence, parce que nous aurions gagné en temps, nous aurions soutenu une économie existante et nous aurions pu en développer une autre.

Ceci dit, je m'engage, Madame la Présidente, chaque fois qu'il y aura des éléments neufs et à ces éléments neufs, c'est évidemment le retour du Comité de concertation, parce que, jusqu'à présent, nous offrons une lettre à un destinataire qui était démissionnaire. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Je compte évidemment, dans les termes appropriés, bien sûr, rappeler à nos collègues des finances et de l'économie ou de la justice, toute l'importance que nous accordons à ce dossier et l'urgence de voir les arrêtés pris alors que, pour l'essentiel, ce sont des arrêtés au niveau technique.

Enfin, je maintiens, pour des raisons que l'on a évoquées, Monsieur Crucke, la présence souhaitable des régions. Je trouve que là où les régions sont concernées en termes de compétence, elles doivent être représentées dans les conseils qui les traitent. C'est valable pour la Commission des jeux de hasard qui est d'ailleurs présidée par un magistrat qui fait fort bien – je l'ai rencontré –, mais c'est vrai aussi au niveau du conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux. À partir du moment où cet organisme traite de nos comptes et des comptes communaux, il est légitime que nous puissions y être représentés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Heureusement les négociateurs l'ont compris, à l'avenir ce sera modifié.

Voilà, je pense que c'est une leçon à retirer des demi régionalisations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie le ministre pour les considérations qu'il a bien voulu échanger avec nous. Je pense qu'à l'heure d'aujourd'hui, dans le contexte que l'on connaît, on a, à la fois, un double sentiment : celui de propos responsables quant à la gestion des deniers et en même temps, des constats que l'on partage tous et qui amènent quand même à une conclusion relativement alarmiste quant à la bonne santé de nos casinos wallons. Mais si elle est alarmiste, elle n'est pas désespérante et encore moins désespérée.

J'entends bien et je vous rejoins dans votre plaidoyer pour des blocs beaucoup plus homogènes de compétences. Cela peut d'ailleurs s'appliquer dans bien d'autres domaines que ceux que vous avez esquissés. C'est vrai qu'a priori, n'ayant pas de carotte, le Fédéral n'aura pas d'entrain particulier à vouloir mettre en œuvre l'ensemble des arrêtés. Deux sur cinquante, reconnaissons que c'est un peu chiche.

On peut espérer que de par nos relais respectifs – et je ne doute pas que, pour ce qui concerne ma formation politique, comme celle de M. Crucke – nous aurons chacun à cœur de nous en faire le relais au niveau fédéral pour veiller à l'intérêt de la Wallonie et de s'assurer que rapidement les choses puissent se débloquer, par votre concours également à l'occasion des réunions du conseil de concertation, mais je pense qu'on ne doit pas perdre de vue l'urgence d'agir en cette matière. On ne peut plus attendre des années, tout au plus quelques mois. La situation des casinos wallons est aujourd'hui très préoccupante.

La période de strass et paillettes que l'on pouvait parfois coller comme étiquette sur les casinos est de loin révolue aujourd'hui.

Comme toute activité de commerce et de lucre, elle subit les modifications du paysage socio-économique. Elle n'échappe pas non plus aux dégâts collatéraux de la crise. Même si les casinos ne sont pas à pleurer outrancièrement, ils sont certainement à soutenir énergiquement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Tout n'est pas mauvais dans ce que M. le Ministre a déclaré.

Manifestement, le 1er janvier amène certaines transformations.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Quand l'opposition éminente dit : « Tout n'est pas mauvais », c'est ce que M. Vrebos appelait hier la langue de bois. Cela veut dire « il y a du bon, mais je ne peux pas vous le dire ».

M. Crucke (MR). – Je ne vais pas utiliser la langue de bois. Vous me connaissez un peu.

Des transformations sont intervenues chez M. le Ministre depuis le 31 décembre parce qu'il a été frappé par certaines réalités. Je vais m'expliquer, Monsieur le Ministre.

Je pense que vous êtes victime du syndrome Vanackere. Que dit M. Vanackere aujourd'hui ? Ce qu'il a dit dans les chiffres est juste. « Nous nous sommes trompés. Nous ferons mieux la prochaine fois. » C'est ce qu'a dit le ministre des finances aujourd'hui. Il faut savoir reconnaître à l'opposition ses mérites. Que vous a dit l'opposition à l'époque ? Je vous rassure, ce n'était pas un libéral qui était rapporteur. L'opposition a noté que M. le Ministre a promis une évaluation du dispositif au bout d'un an, mais il estime qu'un an, c'est un raisonnement très long pour les entreprises dans la situation économique actuelle. L'opposition ne voudrait pas, Monsieur le Ministre, qu'on se retrouve dans un an – ou plutôt 17 mois – avec des entreprises du monde

réel qui doivent fermer leur porte parce qu'on a absolument voulu taxer les entreprises du monde virtuel qui ne permettront de toute façon pas de gagner ce que l'on gagne déjà en termes de recettes fiscales. C'est M. Jeholet qui vous disait cela, le même qui, à juste titre, vous taxait de rage taxatoire.

Vous devez dire à l'opposition : « Elle avait raison. Je ne le ferai plus. Je le corrigerai. »

Des choses ont évolué chez vous, et je m'en réjouis, Monsieur le Ministre. À titre personnel, vous savez que je vous apprécie, mais je dois quand même vous corriger quand vous faites des choses de travers. C'est mon boulot aussi. Quelles sont les choses qui évoluent chez vous ? C'est ce plaidoyer pour la régionalisation d'encore plus de compétences. Vous savez quand même que ce discours-là, je le tiens depuis un certain nombre de mois. Vous vous souvenez que vous me l'avez reproché, à combien de reprises, dans ce parlement en allant dire : « Monsieur Crucke, avec vous, on va tout renvoyer à la région et après plus rien n'ira. »

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Évidemment, si vous faisiez confiance à ce que je vous dis. Il est temps que les Wallons prennent leur sort en main. C'est clair que si un certain nombre de matières restent au Fédéral, c'est un moyen pour que cela n'avance évidemment pas dans l'intérêt de la Wallonie.

Je suis heureux d'avoir entendu un ministre wallon, M. le Ministre Antoine, enfin comprendre que c'est avec un sort plus régional que, demain, nous travaillerons mieux. Malheureusement, à tous les bonheurs, il y a des limites. Moi qui pensais que le cdH était devenu libéral, Mme Cornet et moi avons dû nous rendre compte qu'ils n'ont pas encore compris que, si vous limitez l'imposition – et j'aurai l'occasion d'en parler dans un autre dossier tout à l'heure –, vous augmenterez les recettes. Vous n'avez pas encore compris que la dynamique économique se réjouit d'une limitation fiscale et en même temps de recettes financières supplémentaires.

C'est le trajet qui nous reste à faire.

Espérons que 2012 nous permettra finalement de convaincre la totalité du cdH parce que certains pensent tout de même comme cela.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Crucke, allez vite à Paris pour aider M. Sarkozy.

M. Crucke (MR). – Il va se débrouiller sans nous.

Je n'ai pas peur pour M. Sarkozy. Je pourrais en parler avec vous sans aucun problème.

Laissez M. Sarkozy où il est. Je veux m'occuper du Gouvernement wallon. On est parti sur le bon chemin. Il reste quand même pas mal de trajet à faire, ne fût-ce que sur le plan de la philosophie politique.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES GARANTIES QUANT AUX BUDGETS RÉSERVÉS AUX GRANDS PROJETS CAROLOS ET LES DÉCLARATIONS DE MONSIEUR LE MINISTRE À CE PROPOS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les garanties quant aux budgets réservés aux grands projets carolos et les déclarations de Monsieur le Ministre à ce propos ».

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous savez tout l'intérêt que je porte à votre travail et à vos nombreuses et multiples déclarations. Je dois dire que vous avez été fidèle à vous-même le 21 décembre dernier puisque vous nous avez réservé une de ces déclarations dont vous avez le secret et qui, en ce qui me concerne, n'a pas manqué de m'étonner, voire de m'inquiéter au plus haut point puisqu'à l'occasion de cette sortie, vous évoquiez une série de dossiers d'importance pour la Wallonie en matière de mobilité. Vous insistiez à l'époque sur votre souhait de voir se concrétiser des projets que vous qualifiez – et je vous cite – de *low cost*, soit des projets moins coûteux.

Ce qui me pose question et problème, c'est que la région de Charleroi se voit concernée évidemment par votre déclaration, qu'une série de dossiers sont pendants, que vous les avez en gestion depuis au moins sept ans, à un titre ou à un autre, que concernant ces mêmes dossiers, vous n'avez pas manqué de faire de multiples déclarations garantissant, dans les meilleurs délais et à de multiples reprises, leur concrétisation. L'objet de mon interpellation est de savoir, une fois pour toutes, à quoi Charleroi doit s'en tenir par rapport à des dossiers comme la création de la gare à Gosselies ou comme la liaison du Bultia-Charleroi.

Abordons, si vous le voulez bien, d'abord la question de la gare de Gosselies.

Ce projet est qualifié de pharaonique dans l'article dans lequel vous intervenez. C'est un terme qui ne manque pas de me surprendre quand on connaît l'historique de ce dossier, quand on sait à quel point vous avez utilisé ce dossier pour servir vos ambitions médiatiques, quand on connaît vos multiples déclarations présentant le projet comme bétonné, quand on se rappelle également que si le budget a explosé, qu'il est passé de 140 millions d'euros à 600 millions d'euros, c'est parce que vous avez amené le Gouvernement wallon à poser des choix qui ont eu comme conséquence d'augmenter de manière considérable le coût de concrétisation de ces dossiers sans garantir, faut-il le rappeler, le financement du Fédéral.

Quand je vous entends qualifier ces projets de pharaoniques, je vous avoue sincèrement que je suis choquée, voire blessée par autant d'inconstance dans la manière d'aborder des dossiers très importants pour Charleroi.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je veux bien avoir cette correction-là. Il n'empêche que votre intervention amène sans doute cette analyse dans le chef du journaliste.

Je comprends en tout cas, aujourd'hui, que ces dossiers sont au frigo depuis le 15 juillet dernier. On sait que depuis cette époque le Gouvernement wallon a toutes les clefs en main pour prendre des décisions.

J'ai été vraiment surprise de vous lire quand vous évoquiez le projet d'installer une liaison de bus en site propre entre Charleroi et le Bultia.

C'est un projet qui, selon cet article: «pourrait passer à la trappe!» L'investissement de 25 millions d'euros serait en effet difficile à dégager dans les prochaines années. Les propos sont interpellants parce que c'est en quelque sorte un lot de consolation puisque la Déclaration de politique régionale promettait, inscrivait la création d'une nouvelle ligne de tram vers Nalinnes, que le 8 avril 2011, c'était hier, vous et le Gouvernement wallon vous fendiez d'une nouvelle sortie médiatique, c'était le paquet mobilité en annonçant que les financements de la nouvelle sortie sud de Charleroi et de cette nouvelle ligne de bus étaient bétonnés.

Je viens vers vous aujourd'hui vraiment avec le souhait très concret d'avoir des précisions quant à vos déclarations. S'agit-il de déclarations qui emportent l'ensemble du Gouvernement wallon?

Je suis un peu mal à l'aise avec une telle gestion des dossiers. Elle engage de manière certaine l'avenir de l'ensemble des grands projets de la région de Charleroi. Ce sont des projets sur lesquels nous comptons depuis très longtemps, j'inscris à dessein dans le pronom, non seulement les Carolos, mais aussi la Wallonie, car il était bien connu et admis jusqu'ici, en tout cas par toutes les forces vives qui s'intéressent au développement économique de la Région wallonne, que des dossiers comme ceux-là sur la région de Charleroi sont vraiment fondateurs et déterminants pour le développement de la région de Charleroi.

Je voudrais savoir aujourd'hui quelles sont les garanties budgétaires dont nous disposons par rapport à la concrétisation de ces dossiers et quel est aujourd'hui l'état du dossier de financement de ces projets.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je comprends parce que c'est de bonne guerre qu'un élu de cette belle région de Charleroi vienne s'en émouvoir, mais les propos de Mme Cornet sont à la fois injustes et incompréhensibles.

Injustes d'abord parce que lorsque j'ai succédé à l'arc-en-ciel, gouvernement dans lequel son parti figurait, le métro de Charleroi n'était pas une priorité, rien n'avait été fait. Quand je suis arrivé en 2004, ce dossier était pendant depuis plus de 30 ans, avec comme faits de guerre les plus significatifs, un reportage sur les travaux inutiles réalisé à l'époque par la RTBF.

Je n'ai pas senti une marque particulière de votre parti, Madame Cornet, ou d'autres pour relancer ce dossier.

Je l'ai pris en main parce que je considérais anormal qu'on ait fait la moitié ou les trois quarts du chemin, laissant des zones de non droit et une infrastructure non exploitée par rapport aux enjeux de mobilité.

Vous n'enlèverez pas à l'histoire et à la vérité que j'ai relancé le dossier en 2006 pour lequel j'ai dégagé 8 millions d'euros, qu'en 2007, j'en ai dégagés 75. Cela, c'est la vérité comptable et budgétaire. J'ai eu l'honneur de participer à différentes inaugurations. Du reste, le président du TEC-Charleroi, M. Monseux, vient encore de m'inviter en disant: «Je souhaiterais que vous veniez parce que vous y êtes, c'est vous qui avez relancé la dynamique du métro.»

J'aurais quand même souhaité qu'en termes de justice, même s'il y a des reproches parfois fondés, on rappelle la vérité.

Avant cela, il n'y avait rien. Il n'y avait plus rien depuis plus de 30 ans, premier élément que je voulais rappeler.

Pour autant que vous acceptiez de reconnaître une quelconque qualité, j'ai participé, avec mon collègue Philippe Henry, à l'établissement d'une trajectoire du coût du financement du métro. L'infrastructure est une chose, les coûts d'exploitation en sont une autre. Je l'ai mis en garde contre une revendication qui concerne – elle est légitime, mais nous n'avons pas les moyens – le matériel roulant. Je suis allé à Strasbourg, il y a quelques jours, voir le nouveau tram. Je vois évidemment la différence par rapport aux excellents trams de la SEC qui datent d'une certaine époque.

Sur le métro, clairement, les choses sont bien connues. Du reste, nous avons inscrit encore des montants dans le budget de 2012 puisque nous avons ajouté 8 millions d'euros – vous constaterez que c'est quand même moins significatif que les 82 que j'avais dégagés à l'époque – pour compléter les investissements du métro. Deux millions supplémentaires ont été dégagés en plus des 500 000 euros que nous avions déjà prévus pour son coût d'exploitation.

Franchement, le reproche sur le métro, il est d'autant plus mal venu que Mme Cornet aurait pu d'abord, me semble-t-il, poser un regard critique sur sa propre action ou sur l'action de son parti.

Point de soucis pour les métros, mais maintenant, je l'ai dit à mon collègue M. Henry, tout cela participe à la dynamique ou la problématique des coûts d'exploitations du transport en commun en Wallonie.

Plus nous transportons de passagers, que ce soit en bus, en tram ou en métro, plus il y a un coût d'exploitation. Il est légitime. Je vous rappelle Madame Cornet que nous avons voté une nouvelle législation comptable, le WBFin qui nous impose, à la marge de nos budgets, d'avoir une projection sur cinq ans.

Je dois demander maintenant à chacun des ministres de m'indiquer les coûts. Nous sommes engagés dans un objectif qui est une obsession pour moi, à savoir le retour à l'équilibre en 2015, sachant que ni l'Europe, ni les communes, ni le Fédéral, ni vous-même, n'accorderez aucune indulgence si nous ne sommes pas dans les coûts budgétaires.

Vous aurez remarqué, Madame Cornet, au moment où je vous parle de la situation budgétaire, ce que fait le Fédéral. Il vient de geler toutes les dépenses d'investissements. Bien sûr, une date est fixée au lendemain du conclave budgétaire de février et je comprends M. Chastel. Cela veut dire que, dans ses décisions – à la différence de votre discours, je ne le blâme pas – il a dû prendre des mesures difficiles pour la SNCB.

La gare de Charleroi, j'ai toujours dit que je défendrai le dossier, et j'ai rappelé, dans l'article, – je ne sais pas si c'est celui-là que vous avez lu ou un autre – la responsabilité du Fédéral en la matière. Je ne crois pas que la SNCB soit régionalisée. Je crois par contre que le ministre du budget est un Carolo. M. Chastel et M. Magnette sont de Charleroi aussi, et, comme par hasard, le chef de cabinet et le président de l'aéroport de Charleroi sont aussi de Charleroi.

Je rappelle, de manière élégante, à chacune et à chacun, que la SNCB est responsable des investissements. Que vous ayez un propos critique à l'égard de M. Chastel ou de M. Magnette ou d'un autre, je peux le comprendre. Je dis simplement que nous ne sommes pas disponibles que pour le préfinancement, cela a toujours été conçu comme cela. Vous venez de dire que je serais à la base de la modification du projet. Non. Tous les spécialistes, y compris les gestionnaires de l'aéroport, – dommage que M. Fontaine ne soit plus là, il vous l'aurait rappelé – ont constaté qu'il ne fallait pas de rupture de charge entre la gare et le site de l'aéroport. Il faut que vous basculiez du train à l'avion. Si vous avez une rupture de charge, cela ne fonctionne pas. Nous voulons, et je le maintiens, transformer demain l'aéroport de Charleroi en deuxième aéroport national, c'est mon choix, c'est mon objectif et j'espère convaincre les plus septiques de me suivre, d'autant que Charleroi, c'est, en 2011, en pleine crise, 14 % de passagers en plus.

Nous voulons que cet aéroport soit véritablement concurrentiel par rapport à Zaventem. Nous avons pris des mesures en matière d'insonorisation – cela vous ne le mentionnez pas. En 2004, quand je succède à un ministre libéral, M. Kubla, il n'y a aucune famille aidée à Charleroi. Il n'y a aucune considération pour ces familles. Depuis lors, nous sommes à 2 552 familles aidées et nous avons investi 52 340 000 euros. Ce ne sont pas des promesses, c'est du concret, c'est du liquidé, du consommé au profit du confort des familles concernées.

J'ai la chance d'être responsable de la politique aéroportuaire. Pour l'aéroport de Charleroi, nous arrivons au bout des 219 millions qui avait été imaginés en 2000 sans qu'ils ne soient jamais budgétisés. J'ai dû trouver les moyens avec la SOWAER. Nous en sommes au bout.

Nous avons aujourd'hui deux défis sur l'aéroport dont personne ne peut contester le succès. Ou bien ce succès, c'est grâce aux autres et tout ce qui va mal, c'est grâce à moi. Ce sont des propos en peu caricaturaux. Nous avons deux défis aujourd'hui dont la gare et je veux rappeler clairement la responsabilité de la SNCB et de ses ministres de tutelle. Deux d'entre eux sont de Charleroi. Et un d'entre eux est proche de Mme Cornet, nul doute que les choses vont avancer. Le ministre du budget joue un rôle dans tous les gouvernements fondateurs. La preuve, il vient de prendre des

décisions importantes de gel d'investissements à la SNCB.

Il est vrai que le nouveau projet, en sous-sol, sans rupture de charge, passe de 142 millions, chiffre avancé par la SNCB – pas par votre serviteur – je n'ai pas les moyens techniques pour l'établir, car c'est un projet de la SNCB, les derniers éléments qui nous reviennent d'Infrabel, ce sont 487 millions d'euros. Sachant qu'aujourd'hui, il y a débat sur la délivrance des permis, sur le circuit... Je veux dire par là qu'il ne suffit pas encore de dégager les moyens budgétaires, il faut régler encore quelques éléments administratifs. Je fais confiance à mon collègue, M. Henry, pour défendre le dossier. J'y serai attentif aussi comme ministre aéroportuaire.

En ce qui concerne l'aérogare, nous travaillons dans l'enveloppe qui a été fixée avec l'aéroport, mais nous voulons – et c'est en cela que le journaliste a utilisé la formule *low cost* – rester dans des enveloppes fermées. Si le montant est plus important, j'ai toujours dit que la société de gestion de l'aéroport pouvait y participer. Quoi de plus normal, elle génère des bénéfices aujourd'hui tant vis-à-vis des partenaires privés que publics. J'ai eu la correction de surcroît de geler les dividendes générés par l'aéroport au sein de la SOWAER pour les réinvestir à Charleroi. J'aurais pu inscrire cette recette dans mon budget, j'y ai renoncé pour maintenir l'aéroport en autofinancement. C'est bien la preuve que je n'ai pas utilisé cela pour la recette générale, mais pour la recette affectée, ce qui compte tenu, aujourd'hui, des développements importants que connaissent l'aéroport, est prometteur.

Pour ce qui concerne l'allongement de piste, je ne vais pas revenir faire l'injure du débat que nous avons eu sur sa longueur, du fait d'une nouvelle présence au gouvernement. Nous avons eu un accord, au centimètre près, avec M. Nollet. J'ai repris cela au plus vite. Les nouvelles études d'incidences seront terminées fin avril 2012. Nous attendons le permis unique pour mai 2012. L'objectif, avec la SOWAER, est bien la détention du marché pendant cette année. Et puis nous pourrons le réaliser, avec une difficulté malheureusement: nous avons beau être experts, il semblerait que le sol qui devra supporter la piste est de très mauvaise qualité.

(Réactions de Mme Cornet)

Vous avez la vue de la taupe. Vous savez ce qu'il se passe en sous-sol.

Mme Cornet (MR). – Tout le monde sait qu'il y a des marais là-bas. Mais pour faire plaisir aux Ecolos, on a mis n'importe quoi avec comme conséquence que les coûts ont explosé.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Il n'empêche, il y a un consensus sur l'allongement de la piste, nous devrons faire face à cela.

En ce qui concerne le Bultia, je ne comprends pas votre remarque sur l'investissement. Nous le verrons dans les déficits d'exploitations, mais nous n'en sommes pas encore là. Nous avons bel et bien prévu les budgets nécessaires dans le budget 2012. Je ne vois pas où est la difficulté. M. Henry a bien obtenu les crédits. Il restera, c'est une problématique générale, une fois que la ligne sera réalisée, les coûts d'exploitations et les recettes attendues.

Comme ministre du budget, c'est vrai, je me suis astreint et contraint. J'ai demandé à chacun des ministres, d'avoir une recette pour chaque dépense, et ce afin de fixer le solde qui sera dégagé. J'imagine que s'il y a une ligne de haut confort, elle sera fréquentée.

Je suis même allé rechercher pour vous les dépenses sportives: 3,4 millions pour la Ville de Charleroi. Ce qui a été demandé, je l'ai donné. Le Hainaut est la province qui a le plus bénéficié des crédits sportifs. J'en suis à 76 millions d'euros. Une fois de plus, vérifions les chiffres avant d'accuser. Que ce soit pour le métro, les riverains, l'aéroport, les infrastructures sportives, j'essaye de combiner la vigueur de la réalisation avec la nécessité de la rigueur budgétaire telle que le Fédéral et l'Union européenne nous l'ont imposée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, je vais le dire clairement, la posture de «Calimero» dans laquelle M. le Ministre essaye de se poser, ne lui va pas du tout. Quand on sait l'expérience qui est la sienne, le talent qui est le sien pour retourner les médias, quand on sait les années depuis lesquelles il est à la tête de ces départements essentiels pour l'évolution de tous les dossiers que l'on vient de citer, je ne peux pas admettre ni comprendre la posture qu'il adopte. Il est de mon droit le plus strict, en tant que parlementaire de saisir des déclarations du ministre et de me poser des questions à cet égard, surtout quand elles remettent pour la ixième fois en cause des dossiers qui sont pendants depuis la nuit des temps. Qu'il le veuille ou non, qu'il l'admette ou non, il a à assumer de lourdes responsabilités par rapport à ceux-ci. Alors, la technique est bien connue, quand ce n'est pas M. Reynders qui est responsable, c'est M. Magnette ou bien M. Chastel. Soit, ce jeu du Petit Poucet qui vise à nous balader est bien connu. Je voudrais que chacun assume ses responsabilités et que vous, en ce qui vous concerne, vous assumiez les vôtres.

Je vous accorde le fait que vous avez relancé le dossier du métro de Charleroi, mais bon sang, je vous le dis comme je le pense, ce dossier est la

pointe l'iceberg. Les dossiers fondamentaux pour Charleroi sont autres, ils sont ceux que j'ai commencé à évoquer et par rapport auxquels vous vous êtes bien gardé d'entrer en matière. Les coûts que vous évoquiez pour la future gare, au niveau de l'aéroport, vont exploser. Pourquoi ? Depuis des années, on s'offre le luxe de tergiverser, de procédure en procédure, de remise en question en remise en question, qu'elle soit politique ou autre, avec la conséquence évidente d'une explosion des coûts. Il ne faut pas être ministre, ni parlementaire, pour le comprendre et pour le mesurer. C'est la raison pour laquelle, depuis des années, je pose des questions sur ces dossiers par rapport auxquels vous prenez des engagements clairs en termes de concrétisation et de délais qui, pour la plupart, non pas été tenus.

Quant à l'allongement de la piste, les coûts vont encore exploser tout simplement parce que c'était une ineptie de concevoir l'allongement de la piste telle qu'on la conçoit aujourd'hui, avec des travaux qui devront s'exécuter sur des terrains marécageux. Toutes les personnes qui évoluent sur la région de Charleroi le savent. Ceux qui ont réalisé les études préalables le savaient. Le Comité de développement stratégique à Charleroi le sait aussi, il a d'ailleurs, me semble-t-il, attiré l'attention des décideurs politiques sur ce point, mais c'est un élément qui n'a pas été relevé. Ces dossiers, on en parle depuis des années, ils sont loin d'être concrétisés, leurs coûts, de manière évidente, vont exploser. Ce sont des dossiers dont on remet en cause le financement à l'aulne de la crise économique qui nous étreint depuis deux ans.

Je trouve que ce prétexte est fallacieux et qu'il est inadmissible quand on sait l'importance déterminante que ces dossiers ont pour le développement socio-économique de Charleroi. Alors que ce soit bien clair, il est tout à fait logique quand on est ministre du budget de serrer la ceinture et d'aller grappiller de l'argent là où on peut, mais je trouve particulier que l'on remette en cause des dossiers qui étaient, à un moment donné, bien ficelés. Et je trouve que les mesures d'austérité que vous visez devraient être réservées aux nouveaux dossiers.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR «LA REPORTABILITÉ DES DROITS D'ENREGISTREMENT »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «la reportabilité des droits d'enregistrement».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette fameuse technique, Monsieur le Ministre, permet lorsqu'un ménage ou une personne achète une seconde habitation – et souvent les circonstances de la vie peuvent l'y amener –, de bénéficier de la réduction des droits d'enregistrement en réduisant les droits qui ont déjà été payés.

Ce système est appliqué depuis 2001 par la Flandre et fait l'objet d'un certain nombre de contestations quant aux mécanismes et à la validation même du mécanisme devant la Cour de justice européenne. Elle vient de trancher en validant le système, ce qui est, à mon avis, un premier élément d'importance, mais en même temps lorsque l'on voit la communication faite sur le dossier par la Flandre, on constate, à l'inverse de ce qui se passe en termes de droit d'enregistrement en Wallonie. Vous m'avez communiqué les chiffres sur les 5 dernières années, à savoir que l'on note une diminution de ces droits en Wallonie. En Flandre par contre, nonobstant le fait que le taux soit plus bas et que l'on travaille sur ce que l'on appelle la reportabilité des droits d'enregistrement, on a une augmentation des coûts et on la justifie par ce mécanisme qui permet une plus grande mobilité dans l'achat d'une habitation.

Ma mémoire me faisait bien penser, et j'ai d'ailleurs été le relire, que durant la campagne électorale, tous les partis, majorité et opposition, étaient favorables à ce mécanisme de reportabilité immobilière. Le cdH l'était, le PS l'était, Ecolo l'était avec une petite réserve pour eux si cela ne visait que des revenus plus modestes et, forcement, le MR l'était également.

C'est donc un des premiers étonnements à savoir qu'alors que tout le monde est d'accord, on ne l'a pas retrouvé dans la Déclaration gouvernementale. Cela a-t-il été oublié ?

On n'a peut-être pas eu le temps dans les quelques jours autour de la table d'en parler, mais il est étonnant qu'un dossier sur lequel tout le monde est d'accord ne se retrouve pas dans l'accord du gouvernement et là, vous ne pouvez pas parler de difficultés sur le plan budgétaire. Donc, pourquoi ce sur quoi tout le monde est d'accord n'a pas été repris ?

Connaissant aujourd'hui l'élément supplémentaire, à savoir sa validation par la Cour de justice européenne, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il y a lieu de remettre ce dossier à

l'ordre du jour et de le défendre de manière à motiver les citoyens wallons non pas à faire de l'achat, mais à mieux acheter et surtout, en cas d'achat, à moins s'endetter ?

Quelle est l'évaluation du système ? Quel est votre avis sur son applicabilité en Wallonie ?

A-t-on demandé à l'administration d'étudier ce que cela pourrait rapporter ou ce que la Wallonie pourrait y perdre à appliquer ce système ?

Enfin, un examen comparatif n'est-il pas utile ? Je ne dis pas que comparaison est raison, mais à partir du moment où cela fonctionne dans une région voisine avec la dynamique que l'on connaît qu'est la Flandre, cela vaut la peine de l'étudier et de nous dire, où, scientifiquement parlant, seraient les différences et pas subjectivement.

Pouvez-vous vous engager devant ce parlement à faire étudier ce dossier avec un suivi diligent ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je remercie M. Crucke car le ton est à la fois à la conviction, mais à la retenue, ce qui nous change de la précédente question.

Je lui rappelle que, dès 2009, nous étions déjà dans une situation budgétaire très difficile. Je rappelle que nous avons dû emprunter plus d'1,2 milliard d'euros, ce qui était quand même énorme par rapport à nos 16 milliards.

Donc, nous ne sommes pas là à la marge. Depuis 2009, nous sommes en économie, c'est parce que le choc du Fédéral est beaucoup plus récent et plus conséquent surtout mais, depuis 2009, toutes les mesures qui ont été prises sur les cabinets, la fonction publique, tout cela, nous le pratiquons.

Deuxième élément, les droits d'enregistrement sont conditionnés par quatre facteurs, nous allons très vite nous entendre là-dessus, opposition comme majorité.

Un, il y a le taux, cela, c'est clair. Deux, on note la valeur vénale. Trois, il y a le nombre de transactions. Quatre – ne l'oubliez pas, parce que cela nous concerne au premier chef –, on note l'incidence des droits réduits consécutifs au revenu cadastral fixé à moins de 745 euros qui sont dominants en Wallonie et qui m'interpellent considérablement, car demandez à votre collègue, Mme de Coster-Bauchau, on voit des maisons de droits réduits et qui sont vendues pour quelque 450 000 euros dans notre région.

Cela n'est pas la même situation, et c'est la même chose à Namur, c'est propre à la Nationale 4 du reste. J'ai demandé les statistiques, c'est vraiment propre à la Nationale 4 où il y a eu un gros effort de rénovation sans qu'il n'y ait eu de conséquences sur la fixation du revenu cadastral.

Donc, ces quatre facteurs font que la Flandre a moins de taux réduits, ensuite les valeurs vénales des transactions sont plus importantes que les nôtres, ne fût-ce que parce que la capacité de construction est plus petite que la nôtre en termes de territoire.

Enfin, dernier élément, la situation budgétaire de la Flandre et celle de la Wallonie sont quand même légèrement différentes même si, je le maintiens, par rapport à certaines études que je ne qualifierai pas ici, l'évolution des revenus des Wallons est pour la première fois évaluée de manière tout à fait positive. C'est le SPW Finances, la Cour des comptes qui nous le dit, ce qui ne s'était jamais produit depuis une trentaine d'années. Quand on fait l'évaluation du Plan Marshall, je tiens toujours à ce qu'on le mette dans la colonne du positif, même si on peut avoir d'autres éléments.

J'en reviens au droit d'enregistrement, la Cour de justice des Communautés européennes a validé, par son arrêt du 1er décembre 2011, le mécanisme de la portabilité des droits d'enregistrement institué par un décret du 1er février 2002. Au passage, vous mesurez la longueur de la procédure, pratiquement plus de neuf ans.

Ce mécanisme permet de déduire une somme maximale de 12 500 euros de droits d'enregistrement à acquitter lors de l'achat d'un bien immeuble destiné à l'habitation en Région flamande lorsque celui-ci a lieu dans les 2 ans d'une précédente acquisition en Région flamande, ayant elle-même donné lieu au paiement de droits d'enregistrement.

La Commission européenne contestait le fait que cette imputation ne concerne que le droit d'enregistrement déjà perçu en Région flamande. La cour a estimé que cette restriction était justifiée par la nécessité de garantir la cohérence du régime fiscal et notamment par le fait d'éviter qu'une telle imputation soit possible alors même que le précédent achat n'avait pas donné à la perception de droit, comme cela pouvait être le cas dans un autre pays de l'Union européenne.

La pertinence de l'instauration d'un tel mécanisme en Région wallonne me conduit à vous faire part, au-delà de ce que je vous ai indiqué, de deux considérations.

La première est d'ordre budgétaire parce que, si j'en crois la réponse, j'avoue que je n'ai pas réactualisé les chiffres, mais comme vous indiquiez que la période de Noël était source de relecture et de

rangements, j'ai retrouvé la réponse de M. Daerden qui avait probablement fixé cela à une trentaine de millions d'euros de surcoût. Ce qui n'est pas mince en la matière puisque tout à l'heure, je vous indiquais déjà les retraits en termes de recettes sur les jeux et paris. C'est vrai que nous devons être extrêmement attentifs aussi aux recettes en la matière.

Mais la deuxième, plus encore que les 30 millions, se fonde sur différentes objections beaucoup plus pratiques et qui est très loin de la conception très heureuse que vous présentez puisque mon collaborateur avait déjà pris des contacts il y a quelque temps, notamment avec la Chambre des notaires. Celle-ci nous a indiqué toutes les difficultés – je parle partie flamande – qu'elle rencontre dans toute une série de situations que le décret flamand n'a pas visé.

Exemple, Monsieur Crucke, que faites-vous en cas de divorce ou de séparation ? Et vous percevez tout de suite évidemment les problèmes pratiques que cela peut engendrer. Nous ne sommes plus là dans le fait d'un déménagement lié à la volonté du propriétaire de se rapprocher de son nouveau travail, c'était un peu cela l'idée flamande de la mobilité. On voit là un couple qui se sépare et l'un veut vendre la maison. Alors qui sera le bénéficiaire de la portabilité ? Les deux ? Ou au prorata des deux ?

Plus grave encore, et sur des problèmes qui donnent lieux à de multiples contestations en Flandre, c'est lorsque l'un des deux garde la propriété de la maison et que l'autre en obtient sa part et va acheter une autre maison. Vous avez toujours quelqu'un qui garde le droit à la maison. Donc, je vous indique tout cela pour vous dire que l'on a vraiment examiné cela soigneusement et il y a, pour le moment, un contentieux en Flandre très important parce que leur décret ne règle pas les problèmes de type familiaux. Je peux vous en donner d'autres aussi liés à la présence de plusieurs personnes de différentes générations, mais je ne vais pas entrer dans les détails en la matière.

Enfin, pour être complet, Monsieur Crucke, je voudrais vous rappeler l'existence de l'article 212 de notre Code des droits d'enregistrement qui dispose que : « en cas de revente d'un immeuble que le vendeur ou ses auteurs ont acquis par un acte ayant donné à la perception de droits d'enregistrement, ce droit est restitué au revendeur à concurrence des 3/5 si la revente est constatée par un acte authentique passé dans les deux ans de la date de l'acte authentique d'acquisition ».

Je voulais donc dire que nous ne sommes pas démunis, qu'une réalité est déjà appréhendée dans notre propre Code des droits d'enregistrement puisque dans les deux ans, c'est 3/5 pour autant qu'il y ait l'acte authentique.

Pour ce qui concerne la dernière partie de votre question, concernant l'article 212, nous avons eu, en 2009, 3370 cas, donc c'est un montant de 18,2 millions que nous n'avons pas touché. En 2010, une diminution est perçue de manière générale. Les droits d'enregistrement ne se sont pas ragaillardis, puisque l'on constate 2646 cas pour un montant de 15,9 millions.

Donc, aujourd'hui, déjà, cela a un coût. Si j'adoptais la méthode flamande, avec tous les problèmes familiaux qui ne sont pas réglés de leur côté, aujourd'hui, et compte tenu que M. Daerden avait estimé à une trentaine de millions, cela veut quand même dire qu'au total, l'ensemble de la portabilité nous amènerait une perte de recettes d'environ 45 à 50 millions d'euros. Avouez que cela n'est pas mince dans le climat actuel que nous connaissons.

(Mme Barzin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Malgré tout, sur le plan politique, Monsieur le Ministre, en 2009, vous nous dites que nous étions déjà dans une situation difficile. C'est vrai, Monsieur le Ministre, mais en 2009, vous aviez inscrit dans votre programme politique, vous comme tous les partis de la majorité, que vous appliqueriez cette procédure de reportabilité immobilière.

J'ai du mal à penser qu'un parti adulte comme le vôtre, mûr, assez ancestral en termes de longévité, ait lancé cette proposition sans l'avoir complètement étudiée et s'être dit que cela ne collerait pas à la situation de l'époque. C'est là que je trouve que votre argumentation ne tient pas la route.

Je n'ai pas compris non plus que c'était vraiment cela qui vous rebutait aujourd'hui.

Il y a deux éléments :

- il y a un coût budgétaire à cela et vous avez cité le chiffre de 30 millions ;
- il y a un certain nombre de contentieux qui existent en Flandre, et je suis d'accord pour dire qu'il y a un certain nombre de contentieux.

Quand on lit la jurisprudence, on voit qu'effectivement les tribunaux sont saisis d'un certain nombre de contentieux.

L'élément nouveau, c'est qu'il y a une validation de l'Europe et, à mon avis, on ne peut pas réfléchir aujourd'hui comme hier. À partir du moment où l'Europe a validé, je pense que l'on peut, avec

l'imagination à la fois du gouvernement, des parlementaires et de l'ensemble des experts qui existent, aller plus loin dans ce dossier et qu'il faut creuser. Je n'ai pas dit qu'il faut l'appliquer dès demain, je sais que vous ne le ferez pas, mais quand même, ne serait-ce pas intéressant parce que je suis convaincu, et c'est une conviction politique que j'ai, que ce qui ralentit les transferts immobiliers c'est cette inflation fiscale, qui systématiquement se reproduit dès qu'un bien est vendu ? Cela ne rapporte rien à qui que ce soit, sauf à l'État en termes de recettes – et c'est une conviction que j'ai, et si un jour on veut me prouver le contraire, qu'on le fasse mais pour l'instant, je n'ai encore rien lu qui pourrait me prouver le contraire –, et je pense qu'il faut pouvoir y mettre fin et que la reportabilité est une manière de pouvoir le faire.

J'ai juste envie de vous faire une proposition pour clôturer mon intervention, c'est de faire étudier à fond, par le biais universitaire si besoin en est, ce dossier. On a suffisamment de talents à l'université, en droit, en droit fiscal, pour que quelqu'un s'appesantisse sur le sujet et que l'on puisse avoir alors une étude qui nous soit remise.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'ai gardé un dernier atout dans ma poche, par plaisir de l'échange avec vous. C'est que, depuis 2009, il y a un élément qui est assez significatif en Wallonie, c'est la découverte de la nouvelle mobilité des travailleurs wallons, qui vont maintenant travailler très loin de chez eux et qui retournent à leur domicile. On le voit dans les statistiques, du reste, vous avez une question qui traite du sujet par la suite, on n'a jamais eu autant de wallons, on en a 230 000, qui ne travaillent pas dans leur région. Cela veut donc dire que pour trouver du travail, ils vont loin, beaucoup plus loin que par le passé.

Or la *ratio legis* du décret flamand, reconnaissez-le, c'était la mobilité professionnelle, d'abord. Donc, je pense que nous devons aussi, dans l'analyse critique, même par rapport à notre propre programme de 2009, nous demander si c'est encore la bonne technique pour favoriser la mobilité. Je pense que l'apprentissage des langues, par exemple, nous a amenés, et a amené un grand nombre de travailleurs à aller chercher de l'emploi ailleurs.

C'était mon dernier atout, je ne dis pas qu'il est décisif mais je vous l'avais réservé.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, dans le cadre de la discussion avec les Flamands, vous pourriez peut-être inscrire un débat sur le sujet.

Mme la Présidente. – Vous avez eu le dernier mot, Monsieur Crucke, c'était presqu'une interpellation en termes de temps de paroles.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE TRANSFERT DES LIQUIDITÉS DE LA RÉGION FLAMANDE DE DEXIA VERS ING »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le transfert des liquidités de la Région flamande de Dexia vers ING ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, comme moi, vous avez appris que le Gouvernement flamand avait annoncé sa volonté de changer de banque. Dorénavant, la banque de la Flandre sera ING et non plus Dexia. Cette décision intervient suite à une adjudication publique, le ministre-président l'a suffisamment répété pour justifier ce changement, relayant que l'offre d'ING était bien sûr la plus intéressante. Il faut savoir que le *cash flow* annoncé pour les 4 prochaines années représente environ 30 milliards. Il dit aussi que ce transfert vers ING ne devrait pas avoir d'effet négatif sur la position de liquidité de Dexia Banque Belgique.

Vous vous imaginez bien que je me pose des questions. Vous n'êtes sans doute pas sans vous en poser.

Pourriez-vous tout d'abord me confirmer que cela n'aura aucune influence sur Dexia Banque Belgique ? Mais surtout, est-ce que cela aura des conséquences pour la Wallonie et les communes wallonnes ?

J'ai vu que dans la notification du gouvernement, en date du 29 septembre 2011, un appel d'offres a été lancé afin de déterminer pour les 5 ans à venir, à partir du 1er janvier 2013, quelle sera la banque de la Wallonie. Donc, Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si un calendrier précis est à disposition, sachant que pour le 30 juin 2012, au plus tard, la procédure de sélection doit être clôturée. Quels sont les critères de sélection définis ? Quels sont les montants engagés, sachant qu'évidemment, dans les critères de sélection, il y a des critères de participation et des critères d'attribution et que, vous le savez comme moi, tout est dans la rédaction des critères. Merci de votre réponse, Monsieur le Ministre.

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Je remercie Mme la vice-présidente pour sa présidence par intérim.

La parole à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier notre collègue Mme de Coster-Bauchau et, si elle m'y autorise, peut-être répartir ma réponse en deux volets.

D'une part, la situation flamande, pour laquelle nous n'avons bien sûr aucune responsabilité, et d'autre part, la nôtre, puisque nous sommes concernés par un marché important.

D'abord, en ce qui concerne la Flandre, il s'agit pour être tout à fait précis de ce que l'on appelle le contrat caissier de la Région flamande, qui est un contrat important puisqu'il s'agit d'une entité qui regroupe l'ex-région et l'ex-Communauté flamande.

Pour la précision de ma réponse, Madame, la Flandre avait recours à deux caissiers et non pas à un. Ils avaient comme caissiers Dexia et KBC, pour gérer donc ses opérations de trésorerie ainsi que celles des organismes d'intérêt public puisque, comme nous, ils pratiquent ce qu'ils appellent la centralisation de la trésorerie.

Donc, le changement important, radical, et je l'ai bien lu dans la presse flamande aussi, c'est qu'ING remplace non seulement Dexia mais également KBC, et vous aurez compris toute l'importance que cela peut avoir en Flandre.

La Flandre n'a cependant pas décidé de remplacer ces deux banques suite à une quelconque forme d'inquiétude dans la situation financière ou dans la qualité des services rendus de ces deux banques. En fait, le contrat de ces deux banques arrivait à échéance et il fallait tout simplement les renouveler. Les nouveaux contrats ont été attribués, à la suite d'une adjudication publique, et il appartenait donc aux banques de remettre les meilleures offres.

Vous m'interrogez sur l'impact de cette décision de la Flandre sur Dexia Banque Belgique. Ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle en tant que telle, que ce soit en termes de liquidités, de revenus, et certainement pas en termes d'image de marque. La KBC s'est toujours profilée comme une banque très flamande et Dexia comme une banque des pouvoirs publics, s'appuyant sur l'expérience régionale pour être présente, quasiment de manière unique, dans le domaine des pouvoirs locaux, avec des services tout à fait appréciables.

Il est clair qu'ING aura, du moins je l'imagine, l'occasion d'améliorer pendant les 4 prochaines années sa connaissance de la Flandre, de ses besoins et va pouvoir aussi poursuivre la stratégie qui est la sienne parce que, et là, je fais la transition entre la part flamande et la part wallonne, le marché bancaire évolue terriblement. D'ailleurs il n'est pas exclu, mais qui suis-je pour le dire, que nous n'aurons pas des mouvements, des regroupements, dans un avenir proche.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, suite à la situation de Dexia, d'autres banques ont décidé de développer une stratégie beaucoup plus offensive à l'égard des pouvoirs publics, qu'ils soient régionaux ou locaux.

Je le dis parce que, à vos côtés, est assise une des échevines des finances les plus importantes du pays et donc, elle peut le mesurer.

(Réaction de Mme Barzin)

Non, mais c'est vrai, ce n'est pas un compliment, c'est un constat objectif.

Et je peux vous le confirmer puisque bien sûr, nous sommes approchés dans le cadre du marché tant par M. Clijsters et M. Gyselinck pour Dexia. M. Laviolette, qui est membre du comité de direction d'ING, m'a clairement expliqué quelle était la stratégie d'ING à l'égard des pouvoirs publics et Max Jadot, pour ne pas le citer, dit la même chose et donc, nous sommes là, et je dirais qu'avec l'impartialité qui doit être celle des hommes et des femmes publiques, tant mieux, il y a aujourd'hui un marché qui est beaucoup plus énervé par la concurrence qu'il ne l'a jamais été par le passé.

Cela tombe plutôt bien, passez-moi l'expression, pour nous, puisque nous sommes appelés à renouveler le contrat caissier. Comme ministre du budget, j'ai signé le contrat caissier de la Fédération et nous l'avons réattribué, il y a quelque temps, à Dexia, avant crise, si j'ose dire, mais il n'y avait pas de relation de cause à effet, et la Wallonie va renouveler son contrat à la fin de cette année. Donc un appel d'offres a bien évidemment été lancé et le calendrier, sous ma responsabilité, comprend cinq étapes :

- le 22 septembre 2011, vous voyez que nous sommes déjà bien engagés, le Gouvernement wallon a approuvé la procédure à suivre pour la désignation du caissier, c'est-à-dire une procédure négociée sans publicité, et nous avons ainsi pu fixer la liste des institutions à consulter à savoir BNP Paribas Fortis, CBC Banque, Deutsche Bank, Dexia Banque Belgique, qui changera d'ailleurs prochainement de nom, et ING Belgique ;
- le 26 septembre 2011, lancement de la procédure avec consultation des banques pour connaître leur intérêt à la fonction de caissier

avec dépôt de la candidature pour le 28 octobre 2011. À cette date, trois banques ont marqué un intérêt à notre égard : BNP Paribas Fortis, Dexia Banque Belgique et ING. C'est d'ailleurs pour cela que tout à l'heure je vous citais les noms de leurs trois responsables ;

- le 3 novembre 2011, envoi des critères de participation et d'attribution qui ont été validés auparavant – ce n'est pas le ministre du budget seul qui fait cela, heureusement – par le Conseil régional du trésor avec dépôt des offres pour le 13 janvier 2012. Donc, d'ici quelques jours, cette semaine, nous devrions avoir l'ensemble des offres ;
- de fin janvier à fin mars 2012, et c'est en cela que votre question est tout à fait pertinente et d'actualité, analyse des offres ;
- et en avril 2012, décision du gouvernement sur la proposition de votre serviteur.

Vous m'interrogez légitimement sur les critères de participation qui étaient au nombre de quatre :

- d'abord, il y avait une notation minimum que l'on appelle *investment grade* ;
- deuxièmement une ligne de trésorerie de minimum deux milliards d'euros ; c'est évidemment beaucoup plus conséquent ;
- la capacité à gérer des paiements multiples puisque la Wallonie, dois-je vous le rappeler, est amenée à réaliser des paiements sur base de fichiers pouvant contenir jusqu'à 10 000 destinataires. Ce qui veut donc dire que le caissier doit être en mesure de réceptionner et de gérer de manière régulière ce type de paiements, c'est une expertise tout à fait particulière ;
- et quatrième élément, une expérience similaire auprès d'un pouvoir public.

Voilà donc les quatre critères de participation et j'en arrive maintenant, et vous aurez compris la différence, aux huit critères d'attribution :

- la ligne de trésorerie, autorisation de débit en compte, c'est très important parce que par exemple, le déficit de 2009, nous l'avons couvert par un déficit de trésorerie que nous avons ensuite couvert par des emprunts en 2010. On a fait une double bonne opération à cette époque ;
- la formation ;
- les conditions en compte ;
- les conditions en compte mais pour la fixation du taux de base ;
- les frais et commission ;
- les capacités techniques ;
- les capacités organisationnelles ;
- et enfin, un Help Desk.

Je vais peut-être chagriner l'un ou l'autre de nos correspondants habituels, mais je me réjouis qu'en Wallonie, il y ait une véritable concurrence.

Je mesure bien que notre choix ne sera pas un choix sans conséquence parce que, je dois vous le confirmer, ces trois institutions ont vraiment décidé d'avoir une stratégie offensive à l'égard des pouvoirs publics. Ce qui m'a d'ailleurs été confirmé en consultant un certain nombre d'amis mandataires locaux qui m'ont indiqué que l'on voyait maintenant ces banques se profiler sur des marchés d'emprunts des communes alors qu'elles n'étaient pas présentes auparavant, mais à l'inverse, pour certains marchés communaux, il n'y a qu'une seule banque qui se présente aussi. Donc, j'ai des témoignages quantitativement contrastés. Cela dépend en fait de la qualité de la commune, de sa capacité contributive, et cætera, il n'y a rien de secret en la matière.

Donc, ce sera une décision importante, Madame la Présidente, pour notre gouvernement. Cela le sera pour l'organisme retenu, indubitablement, et cela le sera probablement aussi, par conséquence, pour les pouvoirs locaux.

Ce que je vous propose, parce que je veux jouer la transparence la plus complète, c'est qu'après avril, je vienne vous expliquer qui on a choisi et pour quel motif. Tout cela doit bien sûr être connu de toutes et de tous.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Vous m'avez éclairée sur les critères. Ce que je trouve important, c'est que l'on puisse avoir les explications en toute transparence, puisque l'appel d'offre a été fait.

Il faut quand même se dire qu'on sent qu'il y a un changement au niveau de la Wallonie et que ce ne sera pas sans conséquence, vous l'avez vous-même dit.

Je ne vais rien dire aujourd'hui, mais je sens qu'il y a un signal fort pour nos communes et pour les épargnants. Ce sera très intéressant qu'au mois d'avril, vous puissiez, à l'avance, en faire part aux parlementaires, pour qu'il y ait une information correcte auprès des mandataires et que cela ne parte pas dans tous les sens, si changement il devait y avoir.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – À l'avance, cela me paraît délicat.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR

« LES ASSOCIATIONS DE GESTION DE CENTRE-VILLE ET LES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Barzin à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les associations de gestion de centre-ville et les agences de développement local ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger plusieurs fois au sujet du décret du 3 avril 2009 relatif aux associations de gestion de centre-ville. En réponse aux questions que je vous avais posées, vous annonciez vouloir mener une vaste réflexion sur la politique des villes en préalable à toute décision dans ce dossier.

Dans un objectif de clarté et d'économie, plusieurs points doivent, en effet, selon vous, faire l'objet d'analyses et d'évaluations. Il y avait notamment la coordination et la différenciation à faire entre les agences de développement local et les associations de gestion de centre-ville, mais aussi le financement de telles structures par la politique de l'emploi.

Vous aviez annoncé mener une réflexion avec votre collègue le Ministre Furlan et le pouvoir fédéral.

Dans cette perspective, en réponse à une de mes questions posées, en juillet dernier, vous annonciez le dépôt pour l'automne d'une note d'orientation qui ferait suite à un travail de recueil d'avis auprès d'agents de terrain, de la commission d'agréments des ADL, de l'Union des villes et communes de Wallonie, de l'IWEPS et d'une enquête sur les ADL.

Cette note d'orientation a-t-elle été déposée ? Peut-on en connaitre les grandes lignes ? Quelles suites le gouvernement a-t-il décidé de donner à celle-ci ?

En bref, je voulais connaître l'état d'avancement de ce dossier et le calendrier que comptent suivre le ministre et le gouvernement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais à la fois décevoir et réjouir Mme Barzin. La réjouir puisque, dans le budget 2012, tous les crédits – que ce soit pour la gestion de centre-ville ou les ADL – ont été reconduits, à titre conservatoire. Et la décevoir parce que j'avoue que nous avons eu assez bien de travail en matière d'emploi, notamment lié aux trois décrets Forem — le dernier vient en séance publique mercredi –, aux deux contrats de gestion – on vient de terminer celui de l'IFAPME -, au décret Airbag, puis l'évaluation de tous les secteurs. Bref, je dois bien confesser que nous n'avons pas pu être dans les délais, comme je le souhaitais dans la hiérarchie de nos priorités. Celle-ci n'était pas en numéro un.

On va donc reprendre ce travail. Dès qu'une note sera déposée au gouvernement, je ne manquerai pas de vous tenir au courant. Mais dans la hiérarchie des priorités, ce n'est pas le numéro un. On a d'abord voulu travailler avec des grands organismes – Forem, IFAPME, les EFT-OISP, les « Airbag », les SAS, et cætera. On a eu suffisamment de travail. Ce n'est pas une excuse, c'est tout au plus une raison du retard que je dois bien confesser devant vous.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa franchise. Je comprends que, dans la hiérarchie des priorités, ce ne soit effectivement pas la première. D'un côté, c'est vrai que ce décret avait été adopté à l'unanimité lors de la dernière séance de la législature passée. Le fait que l'on n'ait pas d'arrêté d'exécution pour ce décret sur la gestion de centre-ville pose une difficulté par rapport au personnel, même si les crédits sont maintenus, comme vous l'aviez déjà fait pour le budget de l'année passée. Il est maintenant difficile d'engager des personnes là-bas parce qu'on ne sait pas très bien de quoi l'avenir est fait. Quand il y a des remplacements à faire, c'est un peu compliqué.

Je voudrais vraiment attirer votre attention sur la différence qu'on a entre les missions de gestion de centre-ville et celles des ADL et sur le fait que, dans certains cas, on peut avoir une gestion de centre-ville et pas une ADL ou l'inverse. Il sera important de tenir compte de ces éléments-là. J'espère que, dans le courant de cette année, on pourra voir une évolution dans ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE RETRAIT DES SUBSIDES À L'ORGANISATION D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE FUNOC »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le

retrait des subsides à l'organisation d'insertion socioprofessionnelle FUNOC».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le rôle attribué à la prison a évolué au fil des siècles. À l'origine, il s'agissait d'un lieu de privation de liberté destiné à châtier le criminel. Au fil du temps, le modèle a évolué à partir du concept de châtiment pour tendre vers le système actuel qui doit permettre au détenu de se réinsérer dans la société.

Pour parvenir à cet objectif, différentes formes de mesures peuvent être utilisées. Ainsi, la loi fédérale, la «Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus», dans son article 76, § 1, prévoit que «l'administration pénitentiaire veille à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation». Cependant, l'organisation institutionnelle de notre État fait en sorte que ces politiques de formations peuvent être mises en œuvre soit directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit indirectement par la Wallonie. C'est ce dernier cas qui nous occupe plus particulièrement puisque nous sommes en Région wallonne. Ce sont donc des compétences wallonnes pour lesquelles je vous interroge, Monsieur le Ministre.

En effet, des ASBL organisent ces formations au sein des établissements pénitentiaires. C'est le cas de l'ASBL FUNOC située à Charleroi. Avec la mise en place de son dispositif d'insertion des détenus intitulé «passerelle vers la liberté», FUNOC organise des formations qui prennent en compte l'aspect réinsertion et le suivi du détenu dans sa globalité. Considérée comme une OISP, cette ASBL bénéficie des subsides de la Région wallonne. Malheureusement, malgré le succès du travail réalisé par la FUNOC, vous avez décidé, Monsieur le Ministre, de lui retirer ce subside pour l'année 2012.

Pourquoi avez-vous décidé d'interrompre le financement de cette ASBL?

Vous évoquez des subventions encore disponibles pour l'année 2012 pour d'autres OISP, mais pourquoi ne pas directement les redistribuer à un projet qui a déjà fait ses preuves?

Enfin, vous évoquez un décret qui étendrait l'offre à d'autres prisons. En espérant qu'il soit finalisé en 2012, comme vous le promettez, pouvez-vous me dire quel sera votre objectif à travers ce décret?

Enfin, vous partagez l'avis selon lequel l'expérience de la FUNOC fut concluante. Dans la rédaction du décret, avez-vous pris l'initiative de consulter les associations de terrain? Dans l'affirmative, combien et comment?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je voudrais remercier Mme Cassart-Mailleux parce que l'histoire veut que tout cela renvoie à un billet de la RTBF radio. Un lundi matin, à 7 heures, j'arrivais à Bruxelles et j'ai entendu que j'avais mis fin à une subvention à destination de la formation des prisonniers. Rien n'est plus faux. J'ai d'ailleurs immédiatement téléphoné à la rédaction pour leur faire part de mon étonnement et pour leur donner des indications. Comme toujours, la mauvaise nouvelle a davantage d'écho que la correction. En cela, je vous remercie, parce que cela va me permettre, pour celles et ceux qui nous liront, de bien préciser de quoi il s'agit.

Le projet mené par la FUNOC avait une vocation expérimentale et méthodologique. Ce n'était pas de la formation à des prisonniers, c'était la méthode de formation qui était visée. Il s'agissait de développer une expérience, de la modéliser dans un document destiné à l'ensemble des opérateurs, à l'Interfédération que nous connaissons bien, et aux entreprises de formation par le travail, pour les guider dans leurs démarches de formation des prisonniers. C'est un outil pédagogique et non pas des formations dispensées.

Les subventions qui ont été accordées en 2010 – c'était à mon initiative, donc je ne peux pas être suspect – s'élevaient à 80 000 euros et, en 2011, à 30 000 euros, puisqu'on sortait de la phase d'étude et d'établissement du projet pilote, puisqu'il s'agissait, à l'époque, de réaliser la méthode retenue auprès des différents organismes.

Cela veut dire que la fin du soutien à la FUNOC ne veut absolument pas dire la fin du projet. Cela veut dire, au contraire, le début de son implémentation auprès des organismes concernés.

La meilleure preuve qu'il n'y a jamais eu d'incompréhension est qu'aucune demande de subventionnement n'a été introduite pour être prolongée en 2012 par la FUNOC, puisque c'était un contrat à objectif. Une fois l'objectif réalisé, cela se terminait, puisqu'ils ont parfaitement rempli le travail qu'on attendait d'eux en matière de renforcement de la cohérence, de la qualité de la formation des détenus par les opérateurs d'insertion et les EFT.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – En fait, c'est une étude que vous aviez demandée à la FUNOC.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances,

de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Oui, c'est tout.

En effet, les personnes incarcérées font légalement partie – je tiens à le rappeler – du public visé par les OISP et les EFT. Le décret est actuellement en cours de révision, mais pour un autre aspect dont nous avons déjà abondamment parlé ici, qui est le caractère prévisible des moyens de fonctionnement. Nous le faisons à la demande de l'Interfédération elle-même et nous le rédigeons à quatre mains, avec l'Interfédération.

Le maintien d'un dispositif de formation à l'égard du public carcéral, de l'égalité des chances, reste totalement une priorité. J'aurais voulu que le média concerné l'indique mais, une fois de plus, ce fut largement biaisé.

Aujourd'hui, nous intervenons pour la formation du public carcéral pour environ un million d'euros par an, ce qui n'est pas mince. Ainsi, sont réservés, pour l'aide sociale au justiciable située à Liège – donc reconnu comme OISP, à la différence de la FUNOC qui n'est pas reconnue comme OISP – 383031 euros; Avanti, à Charleroi, touche 216764 euros; l'Adeppi, située à Namur, touche 309061 euros.

Donc, par rapport à l'information erronée véhiculée par la RTBF radio, qui ne touchait que la méthode pédagogique, tous les crédits à destination des formateurs spécialisés ont bel et bien – et totalement – été reconduits. Et même mieux, nous avons cherché, avec l'Interfédération et la FUNOC, comment améliorer les méthodes de formation pour le public carcéral. Franchement, s'il y a bien une injustice, en voilà une.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie M. le Ministre pour la réponse tout à fait complète et d'avoir donné un éclaircissement par rapport à cela. Moi aussi, j'avais eu cette information et je m'étais dite que j'allais vous interroger parce qu'on sait que c'est un milieu précaire.

Comme je l'ai dit, l'historique fait que c'est vraiment un endroit où on était puni. Maintenant, on essaie vraiment de les remettre sur le «droit chemin», de les réinsérer dans la société. J'ai bien compris, par rapport à votre réponse, que la FUNOC avait une mission spécifique de soutien ou d'étude, pour guider, pour voir comment on pouvait donner la meilleure formation et non pas une mission récurrente.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES WALLONS QUI TRAVAILLENT EN FRANCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «les Wallons qui travaillent en France».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'usine Toyota installée à Onnaing, dans le Nord de la France, a ouvert une troisième chaîne de production. Huit cents postes intérimaires de 6 à 18 mois sont à pourvoir.

Le Forem de Mons a bien entendu profité de cette occasion pour organiser des séances d'information sur le travail chez Toyota et lancer des procédures de recrutement. C'est une bonne nouvelle pour notre région, Mons se situant à peine à 31 kilomètres de Onnaing.

Je profite aussi de cette occasion pour vous interroger sur le travail transfrontalier. Notre frontière avec la France permet à nos demandeurs d'emploi qui vivent dans cette zone de chercher du travail en France sans rencontrer de problème de langue.

Monsieur le Ministre, avez-vous des statistiques à ce sujet? Combien de travailleurs résidant en Wallonie sont en activité en France? Une évolution a-t-elle été constatée ces dernières années? Une évolution négative ou positive?

Pourriez-vous me rappeler les règles qui s'appliquent dans ce cas?

La presse a mentionné une nouvelle réglementation du travail en France et une nouvelle réglementation en matière de fiscalité des travailleurs transfrontaliers. Qu'en est-il? Se dirige-t-on vers une simplification de ces réglementations ou au contraire vers un durcissement? Qu'en est-il exactement de ces démarches?

Enfin, je voudrais vous entendre à propos de la situation actuelle. Jugez-vous que la réglementation en matière de travail transfrontalier soit satisfaisante? Est-elle améliorable? Pensez-vous que nous pourrions mettre en place de nouvelles dispositions qui permettraient d'inciter encore davantage les frontaliers à rechercher du travail en France? Quels sont les obstacles?

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je dois bien reconnaître, Madame la Présidente, une grande constante au groupe MR puisque M. Crucke a posé la même question le 12 décembre dernier.

M. Miller (MR). – Il va chaque fois plus vite que moi, cela m'énerve ! Si si, cela m'énerve, Monsieur le Ministre. *(Rires)*

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je lui ai indiqué d'emblée que nous n'étions pas bien sûr inattentifs aux nombreux recrutements programmés par Toyota Valenciennes et nous avons organisé différentes opérations, vous l'avez vous même mentionné, avec le Forem tant à Tournai qu'à Mons, et nous avons sensibilisé plus de 1000 personnes à la réalité d'emplois offerte à Valenciennes.

À nouveau, le Forem a été particulièrement proactif, je veux le souligner, notamment avec son carrefour emploi-formation de Tournai, avec l'appui de la direction régionale, la Maison de l'emploi de Péruwelz et enfin les services du Forem à Mons. Donc nous avons vraiment appréhendé l'opportunité d'emploi pour la transmettre et nous avons même proposé des formations adaptées pour celles et ceux qui, présentant un profil intéressant, n'avaient peut-être pas toutes les qualités en la matière.

C'est l'occasion pour moi de rappeler qu'il y a plus de 230000 personnes en Wallonie qui travaillent hors de leur région et sur ces 230000, rappelons qu'il y en a 183000 qui travaillent à Bruxelles et en Flandre, ce qui veut donc dire qu'il en reste 47000 qui travaillent hors de notre pays, que ce soit en Allemagne, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en France pour l'essentiel. En termes de portabilité des droits d'enregistrement, combien les Wallons, loin de l'image que l'on véhicule en indiquant qu'ils n'iraient pas plus loin que le bout de leur village pour trouver du travail, aujourd'hui, font parfois des centaines de kilomètres pour occuper un emploi et pour avoir une carrière professionnelle plus réjouissante que la destinée qui était la leur chez eux.

Donc, soyons satisfaits, nous sommes infiniment plus mobiles que les Flamands. Ce n'est pas moi qui le dis, ce serait facile, c'est mon collègue M. P. Muyters à la tribune du Parlement flamand, exhortant ses concitoyens à faire de même par rapport à nous.

Il y a une situation particulière pour ce qui concerne la France et elle renvoie à la convention franco-belge. Pourquoi ? Parce que l'intérêt pour les Belges d'aller travailler en France était devenu moindre du fait de cette convention qui date de 1964, j'y reviendrai, puisque nos concitoyens étaient passés de 15790 en 1975 à 5310. On avait perdu 2/3 de notre main d'œuvre travaillant en France. C'est pour cela aussi qu'aujourd'hui nous sommes en train de regagner du terrain. Cette convention franco-belge de 1964 prévoyait que le droit d'imposer le travailleur transfrontalier revenait à l'État de résidence du frontalier et non pas à l'État d'emploi, ce qui constituait une exception au principe de la territorialité de l'imposition. C'est-à-dire que c'est l'État d'où sont retirées les ressources qui a le droit de les imposer. Or le système mis en place était donc défavorable aux résidents belges alors qu'il était avantageux pour les résidents français imposés sur leurs revenus belges par la France.

L'impôt sur le revenu était donc moins élevé en France qu'en Belgique. Cette situation va dorénavant changer puisqu'un avenant à la convention de 1964 qui revient sur le principe de l'imposition par l'État de résidence a été signé par nos deux pays. Les résidents belges qui travaillent en France seront maintenant imposés en France et cela de manière rétroactive à compter de janvier 2007. En ce qui concerne les résidents français qui travaillent en Belgique, il a été négocié, une période transitoire de 25 ans – c'est pour cela que je suis un peu plus prudent sur l'appréciation – pendant lesquels les anciens frontaliers et ceux qui signeront un contrat jusqu'au 31 décembre 2011 pourront continuer à bénéficier du statut de frontalier fiscal, c'est-à-dire de payer leur impôt en France. Donc, autrement dit, nos amis français ont sécurisé les leurs et c'est nous qui avons gagné, si j'ose dire, pour les nôtres, sans récupérer l'autre partie.

Cette réforme législative aura bien entendu un impact sur les flux frontaliers dans les deux sens, mais il faut rester prudent parce que même, si la fiscalité joue un rôle important, ce n'est pas le seul. Il y a évidemment les conditions de salaires, les contrats à durée indéterminée, déterminée, la pénibilité, donc il n'y a pas que les conditions fiscales, mais il n'empêche que cet obstacle étant levé, avec le Forem nous faisons la démarche offensive que tout à l'heure je vous indiquais, notamment à l'égard de Valenciennes.

Enfin, le Forem participe activement au réseau EURES, réseau de coopération dont l'objectif est de faciliter la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, un des aspects de ce que l'on appelle la libre circulation au sein de l'espace économique européen. Sa mission est de fournir des informations, des conseils et un soutien aux européens qui désireraient travailler dans un autre pays ainsi qu'aux employeurs souhaitant recruter du personnel à l'étranger. De plus, le Forem a été associé à l'opération de recrutement avec le Canada. Vous voyez que nous sommes extrêmement actifs

dans tout ce qui est mobilité internationale pour nos travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse très complète et je me réjouis des éléments avancés, c'est quand même un élément très important et notamment pour la Province de Hainaut qui a beaucoup de travailleurs en France.

Je remercie M. le Ministre, à la fois pour sa réponse et pour les éléments qu'elle contient.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA SUPPRESSION DE 62 POSTES CIVILS EN BELGIQUE PAR LE DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DE LA DÉFENSE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la suppression de 62 postes civils en Belgique par le Département américain de la Défense ».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'excellente presse montoise a annoncé l'intention du Département américain de la Défense de supprimer 62 postes civils en Belgique, dont 14 au Shape.

Les forces américaines basées en Europe ont prévu, conformément aux ordres du Département de la défense, que les réductions de postes s'élèveront à environ 73 membres du personnel américain et 62 emplois civils locaux pour la Belgique. D'autres pays européens, comme l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas seraient aussi touchés par cette mesure.

L'armée des États-Unis en Europe va donc se séparer de 60 postes militaires, 619 postes occupés par du personnel des nations hôtes et 389 civils américains.

Monsieur le Ministre, avez-vous plus de précisions par rapport à ces suppressions de postes ? S'agit-il de licenciements secs, de mises à la retraite ou d'une autre forme de suppression de postes ?

J'ai lu dans la presse que 14 de ces 62 postes civils supprimés se trouvent au Shape dans la région montoise. Qu'en est-il des 48 autres ? Où se situent-ils ?

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je ne l'ai pas lu dans la presse montoise mais j'ai entendu ce week-end un excellent billet de la RTBF radio, ainsi j'équilibre les bons et les mauvais points, sur la nouvelle stratégie développée par M. Barack Obama pour l'armée américaine qui fait que, pour faire bref, il maintenait les crédits à la hauteur de ceux qu'ils connaissent aujourd'hui, mais qu'ils veulent procéder à un rééquilibrage géopolitique de l'armée américaine, où très clairement il a annoncé le retrait d'un grand nombre de forces américaines de l'ancien continent européen au profit d'une présence renforcée au niveau de l'Asie. Mais, dans son analyse, c'était particulièrement la considération chinoise qui motivait le renforcement de la présence américaine dans différents États d'Asie. Ayant entendu cela, on comprend mieux un certain nombre de rumeurs ou d'informations qui circulent, notamment par rapport au Shape et aux possibles suppressions, licenciements de postes qui devraient intervenir.

La grande difficulté c'est qu'aujourd'hui nous n'avons pas encore d'information officielle. Premier aspect. Pour ce faire, suite à votre question et à ce que j'ai entendu et pu lire par la suite, je vais me permettre d'écrire tout simplement à l'ambassadeur américain à Bruxelles pour qu'il nous fasse un rapport complet de leurs intentions parce qu'autant nous avons profité, bien sûr, de la présence du Shape et de la création d'emplois directs et indirects que cela a suscité, autant nous devons pouvoir accompagner ces personnes, si demain elles devaient connaître un sort un peu plus funeste. Donc je me permettrai, suite à votre question, de l'interroger très officiellement quant à la volonté et surtout les délais, parce qu'un président peut tenir un discours et cela peut prendre du temps et, vous me pardonnerez, dans quelques mois, de nouvelles orientations pourraient être prises suite au calendrier que nous connaissons aux États-Unis.

Deuxième élément, je vais demander une analyse plus fouillée au Forem, mais pour vous être agréable, selon les premières indications – mais par voie téléphonique, vu la période que nous venons de traverser c'était difficile de mobiliser les collaborateurs spécialisés –, il semblerait que leur statut ne leur permette pas d'ouvrir ce qu'on appelle une agence, une cellule de reconversion classique. Parce que nous n'avons pas affaire à un employeur du privé classique. Donc je leur ai quand même demandé de développer plus en avant leur analyse pour voir comment nous pourrions intervenir parce qu'il n'est même pas sûr que la loi Renault puisse

s'appliquer au Shape. Donc nous aurions là un cas tout à fait exceptionnel.

Je veux vraiment vous remercier, Monsieur Miller, en espérant que tout ce que nous allons faire, ne servira à rien. Mais je prends cela au plus grand sérieux, à la fois dans nos propres services. J'ai demandé une analyse au Forem, je ferai des démarches auprès de l'ambassade et dès que j'aurai des éléments plus concrets – mais j'espère que je n'en aurai pas – je reviendrai auprès de vous. Je ne compte évidemment pas, pas plus ceux-là que les autres, les laisser au bord du chemin à un moment où le Forem – et réjouissons-nous de cet aspect là – n'a jamais autant géré d'offres d'emplois dans notre région qu'aujourd'hui.

Mais il n'empêche, ce n'est pas le moment d'inverser les bons chiffres du chômage que nous avons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre de l'attention qu'il porte à ce dossier et de sa volonté d'en connaître davantage et bien entendu d'en informer le parlement.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Miller à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le recrutement de travailleurs étrangers».

La parole est à M. Miller pour poser sa question.

M. Miller (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, la période des fêtes vient de se terminer, j'ai beaucoup lu la presse que je recevais par ordinateur, parce que je rentre d'Australie. Je viens de faire 29 heures d'avion et je suis un peu fatigué. Je recommande à tout le monde d'aller en Australie car c'est un pays magnifique!

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous avez marché sur la tête. *(Rires)*

M. Miller (MR). – J'ai lu une «brève» d'un quotidien du groupe *Sud Presse* qui a retenu mon attention récemment.

D'après une enquête de la société Manpower, 21% des 329 employeurs belges qu'ils ont interrogés admettent qu'ils doivent chercher des collaborateurs à l'étranger. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne européenne.

Les entreprises belges cherchent principalement à engager en Roumanie (12%), en France (11%), en Pologne (10%), au Maroc (10%) ou aux Pays-Bas (7%).

Monsieur le Ministre, ces chiffres couvrent toute la Belgique. Disposez-vous de renseignements plus précis concernant la Wallonie? Quelle est votre analyse? Comment expliquez-vous que nos entreprises cherchent plus de collaborateurs étrangers que les entreprises des autres pays? Quels sont vos moyens d'action à ce niveau?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, pour notre président, je vais essayer de lui répondre de la manière la plus complète possible, en sachant que pour ce qui concerne les permis A, B et C, l'intervention du ministre régional de l'emploi se concentre sur les permis B, c'est-à-dire, une demande particulière pour un type d'emploi dans le chef d'un travailleur avant qu'il ne soit déjà présent sur notre territoire. C'est la différence par rapport aux A et C.

Je vais vous donner tous les chiffres. Pour les permis A: 76% d'entre eux ont été octroyés à des ressortissants de nationalité roumaine.

Pour les permis B, pour 27% à des ressortissants roumains; 9% à des Américains, 8% à des Chinois et les ressortissants d'origine marocaine n'arrivent qu'en sixième position avec 6%. Pour être tout à fait précis, 641 Roumains sur les 2408; 224 Américains sur 2408; 189 Chinois sur 2408 et 145 Marocains sur 2408. Vous retrouverez les proportions que j'ai indiqué.

Pour les permis A, c'est 39 sur 51.

Pour les permis de type C, ce dernier est octroyé à 15% de ressortissants camerounais – 964 sur les 6544 permis délivrés –; 10,5% à des ressortissants guinéens et 9% à des ressortissants congolais.

Rappelons que le permis de type B est le seul octroyé pour une fonction et un employeur en particulier.

Je relève que sur les 2408 de ce type octroyés sur un total de 9000 tous permis confondus – A, B, C –, 798 – 32% – l'ont été pour des fonctions dites hautement qualifiées. Comment les définissons-

nous ? Ce sont les salaires supérieurs à 36 000 euros bruts annuels. Quatre cents et cinq l'ont été pour des fonctions reconnues en pénurie de main-d'œuvre en Wallonie. C'est pratiquement en majorité, les personnes hautement qualifiées ou en pénurie.

Dès lors, comme vous, je peux tirer le constat que certaines entreprises usent du recrutement de personnes étrangères pour combler un manque de main-d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi wallon en particulier ou belge en général, car nos amis flamands sont en plus grande pénurie que nous, ce qui du reste participe à la stratégie souhaitée dans les directives relatives à la volonté des travailleurs, au niveau de l'Union européenne.

Puisque pour les permis C, on a une autre réglementation, c'est surtout lié à une situation de séjour en Belgique, essentiellement les regroupements familiaux, les droits pour les études ou les raisons humanitaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse et je relierai la réponse car je trouve que ce sont des chiffres intéressants. Je me réjouis du fait qu'il y ait tous ces engagements. Ma question n'a pas de contenu « xénophobe » par rapport à ces engagements, mais je pense qu'il est intéressant de souligner ce que vous avez dit, à savoir qu'il s'agit de personnes hautement qualifiées et donc, il y a deux questionnements que l'on peut développer.

Le premier, c'est de savoir pourquoi il y a aussi une pénurie du côté wallon de personnes capables d'assumer ces emplois hautement qualifiés. Vous l'avez dit vous-même, vous avez fait référence à la directive européenne, Celle-ci consiste à inciter les États membres à essayer d'engager le plus possible de personnes d'origine étrangère, mais hautement qualifiées. Cela a suscité mon étonnement, car je n'ai rien contre le principe, sauf que c'est l'acceptation du fait que ces emplois de haut niveau ne peuvent pas être assumés par des européens, de façon générale, et pour ce qui nous concerne, par des Belges et oserais-je dire, par des Wallons.

Il y a quand même là un questionnement.

Il y a un deuxième questionnement que l'on peut développer. Il m'a toujours semblé concernant les politiques que l'on mettait en œuvre, au niveau des aides politiques, des aides au développement, et cætera, que l'un des éléments forts, une des assises de cette politique consistait justement à permettre à des étudiants étrangers d'étudier en Europe ou en Belgique, mais ensuite, de retourner également dans leur pays parce que ce sont des gens qui ont une formation autre, une formation développée qui peuvent apporter quelque chose à leur pays.

Je suis donc un peu mal à l'aise avec cette directive européenne qui consiste à dire : « Écrémons les cerveaux des pays étrangers qui pourtant, en ont besoin ».

Les chiffres que vous avez avancés me confirment ce double questionnement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Dans les trois catégories de permis que je vous ai citées, les derniers permis, les C, nous avons affaire à des personnes qui se situent sur le territoire belge, soit comme réfugiés politiques, soit dans des regroupements familiaux et qui, à un moment donné, souhaitent obtenir un permis de travail.

Vous l'aurez bien compris, dans les pays que je viens de vous citer, la Guinée, le Congo, ce sont des pays en voie de développement. C'est manifeste tandis que pour les B et A... Le permis B, c'est vraiment un employeur qui dit : « Je veux avoir un informaticien et je ne le trouve pas ». C'est l'exemple de restaurateurs chinois qui disent : « Je veux un cuisinier chinois. Je n'en trouve pas, mais par contre, je connais quelqu'un qui peut venir de telle région ».

Ce sont des profils tout à fait spécifiques pour des personnes qui ne sont pas sur notre territoire.

Une fois qu'ils sont restés minimum 4 ans en B alors, ils peuvent devenir A. C'est-à-dire qu'ils peuvent se sédentariser chez nous, mais le ministre n'a pas de pouvoir de dérogation ni pour le A, ni pour le C. Je n'interviens que pour le B et encore, dans de très rares exceptions. C'est lorsque l'employeur dit : « L'administration m'a refusé dans un restaurant montois bien connu, un cuisinier typé. Or, vu mon état de santé, il n'y a que lui qui peut le faire ». Je donne un exemple récent et vous en connaissez l'un et l'autre.

M. Miller (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments d'information et mon propos ne consistait pas à porter mon questionnement sur votre politique en la matière, mais je trouve que ces chiffres sont interpellants. L'exemple du cuisinier chinois, je peux bien le comprendre, mais qu'une entreprise soit obligée, contrainte, d'aller chercher un informaticien à l'étranger et de le faire venir en Belgique, c'est quelque chose qui mérite réflexion chez nous. Pourquoi n'avons-nous pas suffisamment de formations en matière informatique pour pouvoir répondre à la demande des entreprises ? Là, il y a donc un questionnement.

Ce que je voulais également souligner, c'est le nombre important de Roumains. Y a-t-il une explication à cela ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – La

santé. Vous savez qu'il y a des sociétés spécialisées en Wallonie que vous payez pour aller trouver des infirmières parce qu'aujourd'hui, nous avons une pénurie généralisée d'infirmières à telle enseigne qu'en ce qui concerne les maisons de repos et les hôpitaux, s'ils n'en trouvent pas, ils perdent leur agrément.

Je peux vous donner le tarif : c'est 10 000 euros pour trouver une infirmière de Roumanie ou de Bulgarie. Si celle-ci retourne dans son pays, pardonnez-moi l'expression, on vous la remplace parce qu'aujourd'hui, nous n'avons plus un nombre suffisant d'infirmières et singulièrement d'infirmières dans les maisons de repos, car vu la charge de travail et les horaires...

J'ai vu l'Ambassadeur de Roumanie. Aujourd'hui, on propose à des infirmières roumaines, des traitements comparables aux nôtres, plus voiture de fonction, car on n'en trouve plus. C'est pour cela qu'avec le Forem, on essaye de requalifier des kinésithérapeutes en surnombre pour pouvoir occuper la fonction d'infirmier. Cette pénurie provient de deux aspects : la pénurie d'infirmiers ou d'infirmières, mais aussi du fait que l'on doit médicaliser toute une série d'actes qui auparavant, dans les hôpitaux et les maisons de repos, se faisaient par des assistants infirmiers. Maintenant, vous devez être infirmier. Ceux qui avaient des qualités ne les ont plus aujourd'hui.

C'est pour cela que, je n'ai pas le détail, mais à 80 %, ce sont des infirmières et infirmiers que je signe.

Il y a eu tout un débat sur le fait que nous pouvions encore prolonger la mesure, de les soumettre donc à permis pour deux ans. Tous les gouvernements ont été consultés. On n'a donc pas libéralisé complètement, c'est toujours en dérogation mais lorsque la Roumanie, la Bulgarie vont presser le pas dans la négociation de leur adhésion à l'UE, cela ne sera plus possible. L'ambassadeur roumain m'expliquait qu'ils accueillent des Russes et les Russes, on va les chercher en Moldavie. Vous imaginez la migration qui est vraiment de type économique.

M. Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre et je ne regrette vraiment pas d'avoir posé cette question. Je trouve que cela ouvre encore tout un champ de choses. On ne nous dit pas tout. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

INTERPELLATION DE MME CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « L'AÉROPORT DE GOSSELIES, SON AVENIR ET LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « l'aéroport de Gosselies, son avenir et les différents dossiers en cours ».

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je la prends bien volontiers d'autant plus que c'est un dossier que M. le Ministre aime bien.

L'aéroport de Charleroi est concerné par une série de points dont les conclusions se précisent. Je pense notamment et pour commencer, à l'étude de PwC sur l'évolution et le potentiel du secteur aéroportuaire wallon et la volonté de la Région wallonne d'envisager ces investissements dans le cadre d'un *phasing out*. J'aimerais que vous nous informiez de l'évolution de ce débat, Monsieur le Ministre.

Je vous avais déjà interrogé sur le sujet. Vous m'aviez indiqué n'avoir pas pu prendre connaissance du contenu de l'étude. Je suppose, aujourd'hui, que c'est chose faite et j'aimerais savoir quelles conclusions vous tirez de cette étude et comment vous réagissez, notamment aux commentaires qu'a fait BSCA sur l'étude de PwC. Cette étude contient à mon estime, quelques faiblesses. Ainsi, il n'était pas évident que les conclusions différaient pour les deux aéroports dès le moment où l'étude part du principe que le besoin en investissements à Liège est quatre fois supérieur à celui de Charleroi. De même, sauf erreur de ma part, les programmes d'investissement 2001-2010, n'étaient pas intégrés dans le modèle. Les surcoûts de l'allongement de la piste de BSCA ne sont notamment pas pris en compte. Tout cela est-il bien logique, Monsieur le Ministre ?

J'aimerais savoir si vous partagez à cet égard les conclusions de l'étude, si le travail qui a été mené vous semble tenir la route.

Par ailleurs, une des hypothèses évoquée dans le rapport est la mise à disposition de BSCA, du produit de la vente de participations dans BSCA, de la SOWAER. C'était une de vos promesses avant que la privatisation ne soit réalisée.

J'aimerais savoir où on en est à ce niveau aujourd'hui, et comment vous vous positionnez sur ce point.

Enfin, il est question de l'hypothèse d'une spécialisation accrue des deux aéroports, voire de la création d'une structure unique. J'aimerais savoir à

quelle date vous souhaitez que les aéroports wallons soient autosuffisants.

Le deuxième point sur lequel j'aimerais travailler avec vous aujourd'hui concerne la question de l'actionnariat de BSCA qui est un dossier vraiment au cœur de l'actualité aujourd'hui, notamment à la suite de la liquidation du Holding Communal qui aura manifestement des influences sur la gestion de l'aéroport. Plusieurs déclarations d'importance, parfois contradictoires, sont survenues à ce niveau. Le groupe SAVE a d'abord fait savoir qu'il comptait augmenter son poids dans BSCA par l'activation de son option d'achat à 48,33%. On a également appris que SAVE souhaitait acquérir les parts détenues par le Holding Communal au sein de Belgian Airport. Des parts que la Région wallonne souhaiterait également acquérir, vous l'avez confirmé à plusieurs reprises.

J'aimerais donc savoir où nous en sommes aujourd'hui et quelle issue va connaître cette question? L'option d'achat peut-elle être effectivement activée. Puisque SAVE présente la chose comme quasiment acquise, j'aimerais que vous nous donniez des précisions à cet égard en nous précisant aussi ce qu'il en est aujourd'hui des crédits de contribution stratégique que le groupe devait obtenir avant de pouvoir monter dans le capital. De combien de points dispose-t-il aujourd'hui? Comment en a-t-il obtenu et via quel apport? N'estimez-vous pas que le groupe doit davantage s'investir dans l'aéroport avant de réaliser cette opération?

Quel sera éventuellement le prix de cette nouvelle acquisition? Comment cette bataille pour le rachat des parts détenues par le holding via Belgian Airport va-t-elle se conclure?

Que prévoient également les accords entre SAVE et le Holding Communal en pareille situation? Qui, de ceux-là, est légalement prioritaire?

Monsieur le Ministre, le dernier point concerne l'action en responsabilité introduite par le conseil d'administration de l'aéroport contre son ancienne présidente. J'aimerais connaître un point sur ce dossier. Qu'en est-il de la position du groupe SAVE? Selon la presse, il pourrait s'estimer floué dans le cadre de l'achat de l'action BSCA. Le groupe s'est-il positionné à ce sujet?

Nous avons pu lire récemment que SAVE ne réclame pas l'allongement de la piste, mais qu'il appelle de ses vœux une gare, je le cite: «Connectée à des trains à grande vitesse».

Donc, en fonction de ce que nous venons d'évoquer, notamment en début de séance de commission, j'aimerais savoir comment vous réagissez à ces déclarations. Le caractère TGV des futures lignes de chemin de fer est-il enfin acquis?

Pour conclure, j'aimerais, dans la mesure du possible, en savoir un peu plus sur les grands projets en cours. On a parlé de l'agrandissement de l'aérogare et de l'extension de la piste, mais j'aimerais également savoir ce qu'il en est de la réalisation du *master plan*.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais donc procéder, à la demande de Mme Cornet, Madame la Présidente, à un strip-tease complet de l'aéroport de Charleroi parce que ce n'est pas une interpellation, c'est un diagnostic complet de l'aéroport de Charleroi, comme nous l'avons du reste eu pour Liège, lorsque M. Partoune est venu, il y a quelque temps.

Je vais essayer d'être le plus précis possible. D'abord, étant responsable des aéroports depuis 2004, vous ne m'en voudrez pas de saluer son succès, de saluer son excellente situation financière et les perspectives commerciales. Avant de poser des questions légitimement critiques, et parfois un peu moins – mais je reviendrai sur les fameux marais dont vous parliez tout à l'heure –, il convient de dire que nous avons un aéroport qui détonne en Europe et dans le monde, avec des croissances spectaculaires puisque, cette année-ci encore, j'évoque pour 2011, une croissance de 14%, dans un contexte commercial et économique où la plupart des aéroports sont en retrait sinon en difficulté.

Deuxième élément, si je le prends sur une période moyenne, sur les trois ou quatre dernières années, on arrive à des pourcentages moyens de plus de 30%. C'est du jamais vu et aucun autre aéroport en Europe ne peut en dire autant. Du reste, c'est Michael O'Leary lui-même qui disait récemment: «C'est l'aéroport régional que je fréquente qui a connu la plus forte croissance». C'est quand même important de le dire.

Il faut également rappeler qu'il y a là un enjeu, aujourd'hui, de 3000 emplois directs et indirects et que nous continuons à recruter. En 2012 encore, un certain nombre de recrutements est prévu.

Troisième élément, l'aéroport de Charleroi présente aujourd'hui 94 destinations et ce n'est pas terminé puisque, vous le savez, nous avons essentiellement un problème de parking d'avions. C'est cela qui ne nous permet pas d'accueillir de nouveaux avions basés, mais dès octobre de cette année-ci, nous aurons neuf places de parking supplémentaires et au printemps 2013, nous en aurons cinq de plus. Cela en fera quatorze, sachant que dans les actuelles places de parking, nous devons garder un parking de réserve pour des raisons bien évidentes.

C'est ce qui m'a d'ailleurs fait dire que je souhaitais entrer en relation – et les premiers contacts ont été établis – avec Brussels Airlines parce que nous proposons des conditions tarifaires à nulles autres pareilles et dans des conditions environnementales bien différentes à Bruxelles Sud Charleroi qu'à Zaventem. Parce que, je l'ai dit à leurs deux CIO, entre quelque 30 euros de redevance et nos 2 euros, je pense qu'il y aurait déjà là une première raison de diminuer leur coût, tout en améliorant leur compétitivité et en participant, du reste, au développement de la seule région qui a pris les parts dans Brussels Airlines. Je vous rappelle que Bruxelles et la Flandre n'ont rien pris. La Wallonie en a pris. Le jour où nous allons faire l'inventaire des avantages et des coûts des bénéfices sociaux notamment, dans les recrutements, je crois que l'on sera quelque peu effrayé.

J'ai répondu à M. Gustin, qui s'interrogeait sur la légalité des opérations que nous avions menées à Charleroi que je tenais à sa disposition une étude réalisée par Arthur D. Little qui était signée de sa main, puisque à l'époque, il était consultant – c'est du reste comme cela qu'il a atterri à Zaventem, si j'ose dire – et où il corroborait la légalité. Du reste, nous aurons le plaisir demain d'accueillir une délégation de la Commission européenne à Charleroi parce que je veux leur montrer la parfaite correction, mais aussi le succès de notre aéroport.

J'ajoute, dernier élément, Madame, parce que si vous m'invitez à faire les bilans, notez que les chiffres ne souffrent aucune discussion : 2 552 familles, c'est 52 millions investis. C'est aussi de l'emploi, au-delà même du confort bien légitime pour un aéroport diurne. Il n'y a aucun équivalent au monde. Puisque là, nous avons pris des mesures pour un aéroport diurne et nous sommes au bout des quelque 219 millions d'euros d'investissement qui avaient été décidés mais non financés en 2000.

Tout à l'heure, M. Crucke m'a dit : « Moi, c'est les recettes, je suis un libéral ». Le plus beau succès, puisque je m'adresse à une libérale, c'est l'évolution des bénéfices : 2 millions en 2008 ; 4,5 millions en 2009 ; 10 millions en 2010 et on s'attend d'être au-delà de cette somme en 2011. Ce qui veut donc dire que, aujourd'hui, nous arrivons dans un système qui devient vertueux puisqu'on libère des bénéfices qui proméritent des dividendes et qui peuvent alors bien sûr participer à l'investissement souhaité. Ce sont des chiffres indiscutables d'une politique qui est passée par le transfert de la domanialité, le décret RESA, le transfert de la fixation des redevances aux gestionnaires d'aéroports. Auparavant, c'est le ministre qui le fixait ; j'ai dit : « À chacun son rôle, je suis davantage régulateur » et je me félicite du travail réalisé par toute l'équipe de Jean-Jacques Cloquet et l'apport de SAVE en termes d'expertise, de gestion, je crois que personne ne peut le contester. Nous avons donc là un bel outil.

Doit-on se limiter à cela ou doit-on, au contraire, chercher de nouvelles potentialités ? C'est l'horizon que j'ai fait partager par le gouvernement parce que je pense que si l'on veut franchir un pas supplémentaire dans la hiérarchie des aéroports, il nous faut vraiment avoir un vrai partenaire commercial, industriel, pas financier. On n'a pas besoin d'argent, les dividendes sont là.

Pour cela, dans le choix que nous avons fait, après un appel mondial – je vous rappelle qu'il y a quand même eu 17 marques d'intérêt, jusqu'à la Chine y compris, en passant par l'Inde, Paris, Madrid et la Belgique –, nous avons choisi SAVE. Parce que l'objectif reste de pouvoir nouer, grâce à eux, de nouvelles destinations, d'obtenir la présence de nouvelles compagnies et donc, de générer de nouveaux flux d'une part et de maximaliser ou d'optimaliser les revenus commerciaux, d'autre part, puisque, comme vous le savez, un aéroport, maintenant, c'est une activité autour d'un avion. Mais c'est l'activité autour de l'avion qui compte. C'est cela qui rapporte de l'argent. C'est le marchandising, c'est le mercatique, des magasins, les parkings, ce sont les recettes HORECA. C'est cela qui fait la grande différence aujourd'hui, plus que l'avion qui atterrit au sol. SAVE a une expérience en la matière, je pense que personne ne peut le contester.

Troisièmement, c'est évidemment leurs connaissances au niveau des infrastructures puisqu'ils se sont dotés, pour Marco Polo, d'un *master plan* sur 30 ans. J'entends l'impatience de Mme Cornet : « Vous avez pris du retard, où en êtes-vous ? » Mais à l'échelle de l'histoire d'un aéroport, tout cela – même si je partage son impatience – est relativement négligeable ou dérisoire par rapport à la croissance de l'aéroport de Charleroi, aujourd'hui, puisque nous ne savons pas suivre. Je rappelle que j'ai inauguré cette aérogare, j'y ai fait un discours le jour où j'ai annoncé sa privatisation et aujourd'hui, l'aérogare est trop petite. Quand vous allez physiquement à l'aérogare, on est à la limite de la saturation. On a ouvert cinq nouvelles portes, mais cela ne suffit pas encore. On est donc vraiment dans une course contre la montre tant le succès dépasse nos espérances.

Pardonnez-moi, Madame Cornet, il peut m'arriver bien sûr, comme tout un chacun, de me tromper, de prendre du retard, mais quand j'évoquais, le jour de l'inauguration, 7 millions de passagers pour 2015, j'en voyais quand même beaucoup qui souriaient, notamment proches des milieux de Zaventem, en disant : « Celui-là, il a quelque chose qui ne tourne pas rond ». En 2011, on est déjà à six millions.

L'enjeu, je ne l'ai jamais caché, ce sont les négociations en cours. Le jour où nous allons pouvoir découvrir des vols transatlantiques ou vers

l'Amérique latine, je pense qu'il y a là des nouvelles destinations – je ne dis pas permanentes, récurrentes – mais qui devraient nous ouvrir de nouveaux horizons et on y travaille. Mais ne me demandez pas dans quel délai parce que cela suppose des compagnies, des avions, des autorisations. C'est beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît en cette matière.

Deuxième préoccupation, c'est émanciper le plus largement possible nos aéroports du soutien wallon. Nous sommes là pour créer l'infrastructure, pour susciter le dynamisme commercial, pour le surveiller, pour le réguler, mais après, il faut que nos aéroports connaissent un succès par eux-mêmes. C'est d'ailleurs pour cela que vous ne l'avez pas mentionné, et cela fait grincer des dents. J'ai capté toutes les subventions sécurité-sûreté, en disant : « C'est trop facile » sinon les dépenses continuent à être publiques et les recettes vont devenir privées. Non, vous devez, dans un modèle économique vertueux, comptabiliser le plus de dépenses possibles. Je constate aujourd'hui que, même si on a poussé des cris à l'époque, tant à Liège qu'à Charleroi, les dividendes et les bénéfices sont là et cela nous a soulagés dans le budget wallon. M. Partoune l'a d'ailleurs rappelé : aujourd'hui, l'aéroport de Liège, au passage, est le quatrième aéroport le plus en progrès dans le fret.

D'où l'étude qui a été lancée, étude qui rejoint celle que j'avais faite avec Bernard Gustin à l'époque, pour Arthur D. Little qui portait sur la façon de développer stratégiquement nos aéroports. C'est le premier geste que j'ai posé en 2004. Et ici, j'estime qu'il faut donner un nouveau souffle avec la même ambition, la même passion et il se fait que le marché a été remporté par PwC. Ce sont les études, vous les avez suffisamment traquées dans le passé pour ne pas me reprocher d'avoir dû ou pu choisir PwC, fin décembre ...

(Réaction de Mme Cornet)

Non, mais je le dis clairement. Parce qu'on m'a demandé : « Pourquoi PwC ? ». C'est le marché public.

La SOWAER m'a transmis les conclusions finales de l'étude stratégique vraiment fin décembre 2011. C'était ma lecture de Noël. Cette transmission était accompagnée des avis des conseils d'administration des sociétés de gestion de Liège et de Charleroi et de la SOWAER. J'ai cependant souhaité programmer une présentation de ces conclusions par le consultant en ma présence, avec les sociétés concernées.

Parce que je voudrais qu'il y ait un débat qui ne soit pas simplement épistolaire. Il faut entendre pourquoi les uns font des critiques aux autres et pourquoi il peut y avoir des griefs qui ne sont pas nécessairement partagés.

J'estime que cette étape contradictoire est essentielle pour me faire une conviction et ensuite, vous l'aurez compris, déposer un rapport complet et circonstancié au gouvernement puisque tout ce qui concerne les aéroports depuis 2004, est traité au gouvernement. Il y a une très longue liste de notes que j'ai déposées depuis 2004.

Dès que le gouvernement aura été saisi du rapport, il sera disponible pour le parlement. Vous ne m'en voudrez pas de réserver la priorité et l'exclusivité toute relative, car il y a déjà des pièces du rapport perdues à droite et à gauche – dans notre pays, rien n'est secret –, mais au moins le débat doit avoir lieu au niveau du gouvernement.

Mme Cornet (MR). – Quand aura lieu ce débat ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je pense que pour début mars il ira au gouvernement.

Il faut quand même que nous analysions ce rapport. Je sais que si je dis mi-février, le jour de mon anniversaire, il y a déjà une question parlementaire. Je préfère vieillir tranquillement d'ici là.

Quant à d'éventuelles faiblesses de l'étude, la SOWAER me précise que suite à l'interpellation de son conseil d'administration, elle a sollicité de son auditeur interne, qui est un ancien membre de la Cour des comptes, un avis sur l'exécution du marché de services confiée à PwC. Ces conclusions attestent de la conformité des rapports remis aux prescriptions des cahiers des charges. Quant à la pertinence des recommandations, elle sera débattue dans le contexte susmentionné.

Quand les conclusions ne conviennent pas, d'aucuns ont dit que le marché avait été biaisé. Avouez que nous avons pris toutes les précautions pour qu'il n'y ait pas de critiques en la matière.

Quant à la mise à disposition de BSCA du produit de la vente des participations de la SOWAER, je rappelais tout à l'heure que le gouvernement avait déjà pris, à ma demande, une décision en ce sens lors de la vente de la première partie des parts. Je souhaite que s'il y a vente ou dividende, cela soit gelé au profit des investissements sollicités, alors que la facilité m'aurait commandé de la considérer comme des recettes du gouvernement. Là aussi, je crois aussi que vous devez apprécier l'effort que je déploie à un moment ou les moyens financiers sont rares.

Concernant les questions relatives à la spécialisation des sites aéroportuaires wallons, ou à l'éventuelle structure unique et à l'échéance pour leur autosuffisance, je vous invite à attendre le débat que nous aurons juste après la communication au

gouvernement. Là aussi, il y aura débat. Je n'ai pas dit qu'il fallait suivre toutes les recommandations, mais elles méritent, me semble-t-il, d'être entendues et discutées.

Pour ce qui concerne SAVE, il est exact qu'il y a deux situations. Il y a d'abord la convention d'actionnaires qui prévoyait que Belgian Airport, qui était détenu par SAVE et le holding, bénéficie d'une option d'achat lui permettant de monter jusqu'à 48,33 % du capital.

L'option court jusqu'au 31 décembre 2015. Son exercice est conditionné par l'obtention préalable de 8 crédits dits «de contribution stratégique». Belgian Airport se voyant attribuer un certain nombre de crédits chaque fois qu'elle satisfait à des critères fixés par la convention. Fin 2010, 7 crédits de contribution stratégique étaient acquis. Sur base de l'estimation des résultats de 2011, le même nombre de crédits devraient être comptabilisés pour 2011, portant ainsi le total à 14 crédits de contribution stratégique. Les crédits accumulés sont liés à la performance de BSCA, c'est-à-dire les revenus non aéronautiques par passager. Ce que l'on appelle l'EBITDA, le bénéfice net en quelque sorte de l'entreprise, et le dépassement dans le cadre d'un *benchmark* avec 5 aéroports comparables. Faisons-nous mieux que les aéroports qui nous entourent ?

Les critères de nouvelles compagnies et nouvelles concessions commerciales de plus de 150 000 euros n'ont pas encore été activés. C'est un élément clé dans mon raisonnement. Quant au prix d'une éventuelle levée d'option, j'ai lu que la valeur avait déjà été fixée, ce qui n'est pas vrai. Elle ne sera valable ou retenue qu'après validation des comptes et de l'évolution des exercices, des revenus, des dividendes versés. Il n'y a pas une fixation préétablie.

Enfin, j'ai tout récemment...

(Réaction de Mme Cornet)

Nous avons pris contact. S'il n'y avait pas eu les difficultés budgétaires de la fin de l'année passée, je devais rencontrer M. Marchi, mais nous avons eu un débat très intéressant lors du vingtième anniversaire de l'aéroport. J'étais à sa table, nous avons beaucoup discuté. Nous avons convenu que, début de cette année, quand le parlement m'en donnera l'occasion, j'irai le voir pour discuter de cet élément, chez lui, à Venise. Une fois c'est lui, une fois c'est nous qui nous y rendons.

Trévise, c'est aussi un aéroport qui rapporte beaucoup d'argent. Je rappelle quand même que le groupe SAVE, outre ses aéroports, ce sont 120 gares de chemins de fer, 3 000 magasins, un holding financier et aussi quelques pourcentages appréciables de Generali. C'est un groupe très important.

On m'a confirmé cet accord au niveau du holding dans le cadre du débat que nous avons eu dans la liquidation de celui-ci. Effectivement, il y a une préemption de SAVE sur les actions du holding, mais nous en avons une nous aussi, comme créancier à travers Dexia. J'ai toujours indiqué que nous nous manifesterions parce que nous ne souhaitons pas brader ces actions, d'abord dans l'intérêt du holding lui-même, même si parfois je suis étonné de la manière avec laquelle certaines ventes ont été réalisées, avec certains retards...

(*Réaction de Mme Cornet)*

Nous n'allons pas entrer dans un contentieux juridique, nous allons d'abord, si possible, nous entendre sur les prix et surtout ce qui m'intéresse, c'est que SAVE soit au rendez-vous du développement commercial et donc, de la création d'emplois. C'est évidemment cela qui est le plus important. Le gouvernement a, par ma voix, celle du Ministre-Président Demotte, celle de Jean-Claude Marcourt, dit, d'une seule voix, que nous étions très intéressés à reprendre les parts du Holding Communal.

En ce qui concerne la mise en cause de la responsabilité de deux anciens administrateurs de BSCA – je ne vous citerai pas les noms, vous les connaissez – dans le cadre d'une signature d'une convention de service pour laquelle ils n'avaient pas délégation, semble-t-il, je ne vais pas entrer dans le détail de la procédure judiciaire en cours. Du reste, nous ne sommes pas à la cause, nous, Gouvernement wallon. Je me contenterai de confirmer que les actionnaires de BSCA ont en effet souhaité – j'ai vu le procès-verbal – entreprendre les démarches requises dans le sens que vous avez rappelé et de faire valoir tous les droits de la société à l'égard de ses deux administrateurs.

En ce qui concerne la faillite du holding, cela n'a pas de conséquence directe pour l'aéroport. Il y aura peut-être une modification dans la délégation des administrateurs, mais c'est tout. En ce qui concerne la gare, effectivement Belgian Airport a confirmé son intérêt pour le projet stratégique, mais pour en avoir discuté avec M. Marchi, il sait très bien que ce ne sera pas pour demain. C'est un homme qui a l'habitude de projets à beaucoup plus longue durée. Tout à l'heure vous me reprochiez d'avoir plaidé pour une gare située sur l'aéroport, mais quand vous entendez ces spécialistes-là, mais d'autres aussi, s'il y a une rupture de charge, la gare n'a pas d'intérêt.

(Réaction de Mme Cornet)

Je suis d'accord, mais la tergiversation, d'où provient-elle ? Disons toute la vérité. Il y a d'abord eu des réactions à Pont-à-Celles. Moi, j'avais pris, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, une réservation sur 100 mètres pour que

l'inscription au plan secteur soit la plus confortable possible. On ne peut pas me reprocher d'avoir tergiversé, j'ai pris au plus grand. Donc, il y a une difficulté au niveau des permis de bâtir que j'ai essayé, à l'époque, de compenser par le décret DAR. Cela ne vous a quand même pas échappé.

(Réaction de Mme Cornet)

Cela peut ne pas être désagréable d'être déculotté mais, en l'occurrence, cela n'est pas le cas ici puisque je vous rappelle que le gouvernement actuel a encore pratiqué via le DAR et que les récents échos qui nous viennent de la Cour européenne de justice me semblent plutôt rassurants. Mais chacun apprécie le DAR. Vous comprendrez que je le défende, mais d'autres peuvent avoir une analyse différente.

Effectivement, la gare est un projet de la SNCB Infrabel. Je l'ai toujours dit, parce qu'il ne faudrait quand même pas se méprendre. Par contre, j'avais fait offre, à l'époque, dans le cadre du préfinancement, comme nous l'avons fait pour la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg, de 472 millions pour lesquels nous avons préfinancé les intérêts, mais c'est Infrabel qui a décidé.

En ce qui concerne le *park and ride* de Louvain-la-Neuve, c'est la même chose. Ce n'est pas du tout pour renvoyer la balle à M. Magnette et à M. Chastel, je trouve, au contraire, que c'est une opportunité de les avoir dans le jeu aujourd'hui puisqu'ils sont tous les deux de Charleroi et ils auront tous les deux un rôle essentiel à jouer. Si nous pouvons unir nos forces avec Infrabel d'un côté et peut-être un préfinancement des intérêts de l'autre, je suis tout prêt à analyser, mais je n'ai jamais dit que la Région wallonne allait financer la gare. Jamais ! L'interpellation que j'ai lancée dans le journal, c'est : « J'ai rappelé le rôle du Fédéral dans ce dossier ». Je ne l'ai pas fait en disant « J'accuse », cela n'apporte rien, mais plutôt « Aidez-nous à le réaliser ». Et j'ajoute, mais sans malice, contrairement à ce que vous pensez, que l'on a une courroie de transmission unique, c'est que le président de l'aéroport est le chef de cabinet de M. Magnette. Je trouve que c'est une opportunité que nous n'aurons plus avant longtemps et j'espère que l'on pourra aboutir.

En ce qui concerne le *master plan*, le bureau ARTEC a été sélectionné fin de l'année 2011 afin de réaliser le *master plan* de BSCA qui est divisé en deux phases. L'objectif de la première phase, qui est un délai d'exécution de 6 mois, est de répondre à la question de la capacité maximum exprimée en passagers de l'aéroport de Charleroi et de déterminer les infrastructures à développer pour y arriver, ce qui permettra de planifier le développement des installations à court (jusqu'en 2015), à moyen (jusqu'en 2020) et à long terme (jusqu'en 2030). On parle bien de périodes très importantes.

Au sujet de l'agrandissement de l'aérogare, les prévisions de BSCA, c'est de pourvoir l'urgence et les parkings, mais aussi rendre disponible l'infrastructure début 2016. À nouveau, j'avais quand même veillé, avec les spécialistes, à ce que l'actuelle aérogare soit une aérogare accordéon puisqu'en fait il faut l'étendre. On a quand même fait un travail, et pas que moi, avec les personnes concernées, qui était judicieux, me semble-t-il.

Au sujet de l'extension de la piste sur les marais, vous y avez quand même été fort parce que vous avez dit que tout le monde savait que c'était des marais, que c'était mon choix et donc, de ma faute et que cela coûterait plus cher. On va quand même restituer la vérité maintenant.

Premier élément, je vous ai dit à propos de la procédure : obtention du permis pour cette année 2012 et début des travaux en 2013. Cela m'a été bien confirmé par la SOWAER elle-même. Pourquoi y a-t-il un surcoût ? D'abord, la localisation de la piste date de l'époque de l'aéroport militaire. Déjà à l'époque, on l'avait prévu à cet endroit-là.

Deuxième élément, c'est que, si vous connaissez le site – et vous le connaissez aussi bien si pas mieux que moi –, il est contraint physiquement. On ne l'a pas mentionné, mais on a une autoroute, on a la Nationale 4 et on a un zoning. Donc, c'est assez compliqué, on ne peut pas placer l'extension comme on veut.

Troisième raison, que Mme Cornet n'évoque pas, c'est que nous devons tenir compte de radars ILS catégorie 3. Imaginons qu'on déplace la piste, il faudrait reconditionner tout le radar et il faut revoir tout le plan d'exposition au bruit. Là, on est parti pour la galère parce qu'il faut reconsulter tous les riverains.

Quatrième élément, c'est que l'aéroport lui-même a émis comme condition à la SOWAER, et donc à son ministre, de ne pas connaître de perturbations du fait des travaux et de pouvoir continuer à exploiter l'aéroport.

Quand vous tenez compte de toutes ces conditions-là, il ne reste plus que le marais. C'est tout. Je n'ai jamais vu une note dans laquelle j'aurais dit que je choisissais le marais plutôt que le bon sol !

Mais voilà, tout simplement, compte tenu de toutes ces contraintes et compte tenu des perspectives commerciales et de développement de l'emploi, oui, on passe de 12 à 18 millions à ce stade, c'est vrai. Pourquoi ? Que voulez-vous ? Je n'ai pas d'autre choix.

(Réaction de Mme Cornet)

Mais on ne la raccourcit pas ici, on l'allonge. Enfin, bref. J'en termine.

(Réaction de Mme Cornet)

Écoutez, il y a eu un choix que nous connaissons, mais n'oubliez pas qu'une piste plus longue aurait quand même coûté plus cher qu'une piste moins longue. La seule différence, c'est que nous avons dû recommencer l'étude d'incidences. C'est tout. Mais nous n'avons pas perdu un seul client, au contraire, nous avons gagné des destinations.

J'ai connu, Madame, sur les mêmes bancs, la période de M. Lebrun. C'était la période de l'innovation. J'ai vu les difficultés rencontrées par M. Kubla, notamment liées aux riverains, ce n'était pas simple, liées au chantage, presque, qu'exerçait M. O'Leary, si j'ose dire. On vient de faire allusion à une enquête judiciaire et à une action en justice. Qu'il y ait des difficultés, oui, mais au total – et c'est ce que je voulais vous indiquer – je pense que l'aéroport de Charleroi reste, comme celui de Liège, un des plus beaux succès du Gouvernement wallon. Et je le dis pour la Ville de Charleroi et sa région. C'est la plus belle promesse d'emplois et la plus belle vitrine de cette région. Ce n'est pas moi qui le dis, mais voyez le reportage qui a été fait il y a environ un an sur VTM où ils faisaient la comparaison – alors là c'était le monde à l'envers – de nos deux aéroports avec les leurs, à Ostende et à Deurne, où il n'y a rien dans ces deux aéroports. On est à moins de 100 000 à Deurne. C'était un plaidoyer pour le succès wallon.

Oui, il y a encore des difficultés, c'est vrai, mais je ne voudrais pas qu'à Charleroi, parce qu'il y a un ou deux éléments qui ne vont pas, on dise que tout va mal. Je dis que c'est un des plus beaux succès et nous devons continuer à l'accompagner pour le promouvoir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Madame la Présidente, je veux que les choses soient claires. Je ne prends pas plaisir à essayer de relever ce qui ne va pas. Je me bats pour que les choses aillent bien. Et je me réjouis, comme M. le Ministre, du succès de l'aéroport de Charleroi. C'est sans doute la raison pour laquelle, régulièrement, je reviens devant cette commission pour lui poser des questions à cet égard.

Alors, j'ai bien entendu l'ensemble de vos réponses à mes questions et je relèverai, si vous le voulez bien, deux ou trois points.

Je salue vraiment le fait que cet aéroport soit devenu un fleuron de l'activité économique de la région de Charleroi et je souligne avec vous effectivement le fait que c'est un très bel outil.

Je conçois parfaitement la nécessité pour la Région wallonne et pour l'aéroport, de s'associer le partenariat d'un vrai partenaire commercial industriel. Cette association fait l'objet d'une convention, laquelle précise les droits et les devoirs de chacun. Vous l'avez rappelé, un des rôles essentiels de SAVE, ou en tout cas une des attentes essentielles que nous posons à l'adresse de SAVE, est précisément d'amener vers l'aéroport de nouvelles destinations, de nouvelles compagnies et l'ouverture de nouvelles lignes bénéficiant de leur connaissance du métier et des infrastructures.

À ce sujet-là, j'aimerais qu'à un moment donné on fasse le bilan effectivement de ce que SAVE a apporté à l'aéroport de Charleroi depuis la convention d'actionnariat parce que, effectivement, ces dernières années, de nouvelles destinations ont été ouvertes, de nouvelles associations se dessinent, mais je n'ai pas la conviction ou la démonstration, en tout cas, que ce soit le fait de SAVE ou plutôt celui du dynamisme, notamment de l'administrateur délégué et de l'équipe qui préside à la gestion de l'aéroport.

Vous nous indiquiez tout à l'heure que vous meniez quelque part une course contre la montre, tant le succès de l'aéroport dépasse vos espérances et que vous visez, comme tout le monde, la perspective de vols transatlantiques. Cela apporte de l'eau à mon moulin qu'effectivement, il faut viser loin et viser haut pour cet aéroport, mais que cela s'accompagne forcément de perspectives claires en termes de projets, de budget et de décisions.

Quant au point qui concerne la question de l'émancipation des aéroports du soutien wallon, je peux partager vraiment avec vous cet objectif parce qu'à partir du moment où les aéroports se portent bien, il est logique, à un moment donné, qu'ils s'autofinancent, cela pour autant que les uns et les autres vivent les choses de la même manière et de manière objective.

Je ne voudrais pas, parce que certains éléments n'ont pas été pris en considération dans certaines études, qu'un aéroport se voit désavantagé au profit d'un autre. Il ne s'agit pas de querelle de clochers ou de sous-régionalisme mais bien d'équité.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Si vous voulez. On sait comment se composent les gouvernements et comment les choses se discutent dans une équipe gouvernementale. Ce que je demande, c'est de l'objectivité et de l'équité, mais aussi la prise en considération de l'effort de gestion et de qualité de gestion qui est mis en œuvre par une équipe et un conseil d'administration.

J'ai bien entendu que j'allais devoir attendre votre anniversaire pour pouvoir entendre votre point de vue et celui du Gouvernement wallon sur l'étude de PricewaterhouseCoopers. Dès le lendemain de la date précise de votre anniversaire, je déposerai une question parlementaire pour savoir quelle est la réaction du Gouvernement wallon par rapport l'étude de PricewaterhouseCoopers.

Quant à la question du gel du produit de la vente des participations de la SOWAER au profit de BSCA, et le fait que vous mainteniez cela, je vous accorde au moins cette fleur. Je salue cette initiative, car je trouve logique qu'une entreprise comme l'aéroport bénéficie du succès de sa bonne gestion.

J'ai bien compris votre positionnement par rapport à l'augmentation de SAVE dans l'actionnariat de BSCA. J'attends de voir comment les choses vont évoluer.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Oui, mais c'est très bien. Faites-en bon usage. La seule chose, c'est que vous avez rappelé, à plusieurs reprises, votre souci de négocier et de dialoguer avec SAVE pour bénéficier de son expertise en termes de création d'emplois. Il faudrait être sot pour ne pas faire cela. Encore faut-il que les choses se concrétisent. La convention d'actionnariat s'est faite en 2009. Cela avait donné lieu à quelques échanges dans le cadre de la campagne électorale entre nous. Vous nous taxiez de faire de la politique politicienne alors que, a priori, je n'avais pas tout à fait vu les choses d'une manière absolument erronée. Je voudrais bien que se concrétise cet apport. Il était question aussi, à un moment, d'apports d'argent pour l'élargissement des infrastructures. Cela faisait partie des éléments que vous aviez apportés pour vous féliciter de cette privatisation. Je vous fixe rendez-vous pour que les choses se concrétisent. J'attends, avec la plus grande impatience, de voir cela. Je crois qu'effectivement ce serait un plus non négligeable pour l'aéroport de Charleroi.

Pour ce qui concerne les autres dossiers, je vous remercie de vos informations. Je ne reviendrai ni sur la gare, ni sur l'extension de la piste puisque nous en avons parlé tout à l'heure. Je ne manquerai pas d'essayer de me coller à votre agenda en ce qui concerne la concrétisation de ces dossiers.

Mme la Présidente. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA CONSTRUCTION DU HALL SPORTIF DE NEUFCHÂTEAU »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la construction du hall sportif de Neufchâteau ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais aborder un problème local. L'ensemble des parlementaires a reçu un courrier. Il faut bien que l'un de nous réagisse. Je trouve que le Bourgmestre de Neufchâteau travaille plutôt bien.

(Réaction de M. le Ministre Antoine)

Je résume les faits. Une subvention de 2 303 400 euros a été promise par votre prédécesseur, M. Daerden, le 9 juin 2009, dans le cadre d'un financement alternatif. Le bourgmestre et son collège se sont dit qu'ils pouvaient y aller. Tout était en ordre. Monsieur Daerden avait accordé tout ce qu'il fallait. De façon à être cohérent avec l'ADEPS, on décide du transfert vers le marché ouvert – une sorte de délocalisation – ainsi que le transfert vers la régie communale. Tout cela se ferait avec l'aval d'Infrasport qui a béni le dossier en janvier 2011.

Depuis lors, le bourgmestre et son collège rappellent au ministre ce dossier, avec un élément qui n'est pas inintéressant sur le plan budgétaire : l'adjudication a été lancée et le prix obtenu est inférieur par rapport aux estimations de 850 000 euros. Donc, chacun a gagné à ce que ce dossier sorte de terre le plus vite possible.

Il semblerait – je le mets au conditionnel, si les faits ne sont pas exacts, vous les infirmerez – que si ce dossier plait à la majorité et sans doute à une très grande majorité des concitoyens de Neufchâteau, que nos collègues dans la majorité régionale ne verraient peut-être pas d'un très bon œil que ce dossier sorte. On dit, sur le plan local, que l'on mettrait des bâtons dans les roues pour que le dossier n'avance pas.

Donc, Monsieur le Ministre, la seule manière d'aller jusqu'au bout du dossier et de voir ce qu'il en est, c'est de vous poser la question, enfin. Faites-moi le point sur ce dossier. Où en est-on dans ce dossier ? Dites-moi bien qu'il n'y a aucun croche-pied dans ce dossier de la part de qui que ce soit dans la majorité, que vous le soutenez, que vous signez dès demain et que, enfin, dans le meilleur des mondes, Neufchâteau pourra faire en sorte que ses sportifs et l'administration se retrouvent grâce au bourgmestre et à son collège, grâce au fonds wallon et au Parlement wallon, opposition en ce compris.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Deux parties de question dans l'intervention de M. Crucke. Maintenant, je commence à en avoir l'habitude. Aimez-vous Neufchâteau ? Avant, on m'a demandé si j'aimais Liège, si j'aimais Charleroi, Mme Barzin m'a demandé si j'aimais Namur. Dès lors que vous prenez position sur un dossier vous êtes toujours suspecté de ne pas aimer quelqu'un ou quelque chose. Ensuite, deuxième élément, cela, c'est plus important, est-ce que le choix des infrastructures sportives doit bénéficier ou souffrir en l'occurrence, de considérations partisanes ? La réponse est non, absolument non et vous en êtes la preuve vivante puisque j'attends votre dossier « piste d'athlétisme » – juste ou pas ?

Est-ce que j'aime Neufchâteau ? Oui, bien sûr. Je vais vous faire la démonstration et je vais aller plus loin puisque nous sommes entre nous maintenant. Je n'ai pas parlé de l'échevin des finances qui est votre collègue, Maître Laurent, échevin des finances avec qui j'ai eu le bonheur de faire toute ma vie universitaire en « kotant » avec lui. Tout cela pour vous dire que je suis à 10 mille lieues de tout cela.

Y a-t-il des débats au sein de la majorité du conseil communal ? C'est évident. N'y en a-t-il pas à Namur, Mme Tillieux et Mme Barzin ? N'y en a-t-il pas chez vous entre deux cdH et vous ? N'en ai-je pas un peu chez moi ? Si, mais pas trop, ils sont contents. C'est normal. Est-ce que M. Eerdekens, dont mon chef de cabinet est le chef de l'opposition, un des chefs de l'opposition... C'est la vie. Ne confondons pas le plaisir du débat avec de quelconques insinuations en la matière.

J'en veux pour preuve un des plus beaux projets de Neufchâteau, c'est « Centre Ardennes ». Je l'ai porté de bout en bout, vous pouvez le demander à M. Evrard, plus différents dossiers comme le « Moulin Klepper », je ne vais pas entrer dans les détails, je connais Neufchâteau presque aussi bien que Perwez, franchement.

Voyons un peu de quoi il s'agit ici parce que l'on va pouvoir faire taire les rumeurs et des lettres bien inutiles. Du reste, je n'ai pas reçu un sms de l'ami en question, pas un, alors que l'on se voit suffisamment et j'entends qu'il y a des courriers envoyés – c'est qu'il y a d'autres explications et je vous remercie de les provoquer.

Rappelons-nous que pour l'infrastructure en question, il s'agit de la transformation du marché couvert en hall sportif, à proximité du cimetière dans la descente de Neufchâteau. Ce dossier a fait l'objet, par le Gouvernement wallon, d'une acceptation, en date du 3 avril 2009, à la signature de mon prédécesseur, bien connu – moi compris, puisque j'étais au gouvernement à l'époque. Donc, j'ai déjà participé au dossier sportif. Un montant de 2 303 400 euros validé au bénéfice de la commune de Neufchâteau pour un projet dont l'estimation, à l'époque, avoisinait les 4 millions.

En date du 9 juin 2009, la notification de l'accord de principe a été transmise à la Commune de Neufchâteau. La durée de la validité de cet accord du gouvernement était de un an. Premier élément que l'on ne soulève pas.

Une sollicitation m'est bien parvenue, mais dans le courant de l'année 2011. L'accord de principe, Monsieur Crucke, vous êtes juriste comme moi, était donc caduque et m'obligeait à repasser au gouvernent, sachant que, au passage, avec les encouragements de votre famille politique, nous avons décidé, au cours d'un débat que nous avons eu avec M. Borsus, de recycler tous les crédits de financement alternatif non utilisés. Pourquoi ? Pour la priorité des piscines. Je peux en témoigner.

Donc, le délai était dépassé pour la Commune de Neufchâteau, d'autant plus, deuxième problème, que la Commune de Neufchâteau souhaitait un transfert du subside de la Ville de Neufchâteau vers sa régie communale autonome, ce qui impose là aussi une décision du gouvernement – on a d'ailleurs eu d'autres dossiers de même nature en la matière.

Quand, aujourd'hui, Neufchâteau dit : « J'avais un droit ». La vérité m'oblige à dire, sur le plan formel, qu'ils ont perdu ce droit et dans le délai et sur le bénéficiaire.

Arrivent alors d'autres aspects de fond que je veux creuser pour être tout à fait honnête. Rappelons-nous, Monsieur Crucke, qu'il existe à côté du lac de Neufchâteau, un centre ADEPS qui est géré en ASBL avec la commune et vous allez mieux comprendre l'intérêt que je porte à Neufchâteau. Le programme d'investissement pour ce centre s'élève – et je l'ai accepté – à 6 126 251 et le programme porte sur la construction d'un nouvel hébergement autorisant l'accueil et la restauration de 112 stagiaires, la démolition des anciennes installations et la location de containeurs afin de maintenir l'activité durant la période des travaux. Or, si vous connaissez Neufchâteau, le nouveau centre de la commune sera en contre-haut, tandis que le centre ADEPS est en contre-bas, l'un au niveau du lac et l'autre au-dessus, au niveau des berges, de la vallée, si j'ose dire.

Aujourd'hui, se pose évidemment la question de la complémentarité ou non de l'un par rapport à l'autre. J'ajoute, la note ne le mentionne pas, que nous organisons chaque année, avec la Commune de Neufchâteau – et vous qui êtes président d'un club sportif, vous allez en mesurer la portée – le « Rhéto trophée » pour lequel nous intervenons pour 100 000 euros, chaque année. Avouez que ce n'est quand même pas une somme modeste de soutien à cette excellente initiative communale et de l'ADEPS.

En outre, j'ai accordé depuis le début de la législature, pour différents dossiers de la commune, un million d'euros, essentiellement pour les revêtements de sol du Centre du lac, le chauffage de la piscine, les installations du club sportif de Longlier, ce qui fait que ce million est à ajouter aux 6,126 millions. J'en suis donc déjà à l'octroi de 7426251 euros. Avouez que ce n'est quand même pas mal pour une commune qui comporte 7200 habitants.

Quand on me fait le reproche de ne pas avoir soutenu une commune libérale, j'aurais aimé soutenir toutes les communes cdH, socialistes, écolos de la même manière, parce que les chiffres sont quand même suffisamment évocateurs. Peu importe, ce n'est pas cela le plus important, c'est la complémentarité, parce que ma crainte – c'est pour cela que je veux le faire vérifier par l'administration –, est la suivante: ce centre va-t-il compléter ou affaiblir le centre ADEPS? Parce que, depuis lors, Monsieur Crucke, nous avons deux exemples en tête: un pour lequel votre collègue d'Aywaille, M. Dodrimont, me pourchasse, c'est le «Country hall» à Liège, pour lequel on a investi beaucoup d'argent sans activité et l'autre exemple, c'est la forêt de Soignes, le centre Auderghem où l'ULB s'est complètement retirée et nous avons dû, là aussi, réinvestir pas loin du million d'euros.

Avant de penser, pardonnez-moi, à agrandir, comment pouvons-nous saturer? Je préfère une collaboration commune-ADEPS, c'est le cas à Neufchâteau, ce n'est pas un centre ADEPS perdu, la commune est dans la gestion en la matière.

Aujourd'hui, mon positionnement, c'est que je voudrais obtenir des garanties sur quatre points sur lesquels je m'interroge. D'abord, la légalité juridique du montage de l'ensemble de ce dossier et du respect des procédures en termes de marché public.

Deux, le montage financier, parce que je rappelle quand même qu'il s'agit d'une commune de quelque 7500 habitants – j'ai 7200, c'est peut-être un peu plus aujourd'hui – mais dont le budget est à l'équilibre, c'est vrai, avec 8,7 millions euros, mais qui, déjà, présente une dette de 12 millions d'euros. Si on me dit qu'il n'y a pas de soucis, c'est très bien, je pose des questions.

Troisième élément, c'est l'opportunité d'un tel investissement, eu égard à l'existence d'une offre sportive de l'ADEPS. Je rappelle que le club de tennis compte moins de 50 membres, alors que, aujourd'hui, je n'ai pas les moyens parfois d'intervenir pour des clubs qui ont 350 membres. Le club de basket refuse de déménager. J'irai quand même voir: un, de ne pas vider le centre ADEPS et deux, voir s'il y a des occupants de l'autre côté et ne pas perdre de vue quand même l'objectif, même si je ne me substitue pas à l'équipe au pouvoir, je lui fais totalement confiance, mais il n'empêche qu'il y a quand même là des questions à poser, me semble-t-il, par rapport à d'autres projets.

Je voudrais avoir des garanties sur le fait que la commune continue à participer financièrement dans la gestion du centre ADEPS. C'est cela ma principale crainte, c'est que l'on vienne me dire: «Nous, on a un centre ADEPS, tirez votre plan»; un peu comme à Auderghem ou à Liège, «parce que, nous, on doit payer la charge de l'autre».

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé des compléments d'information, il n'y a pas de secret, que ce soit à l'administration des sports, à l'Inspection des finances et à la CIF. Voilà les trois éléments et puis, bien sûr, nous verrons l'autorité locale de Neufchâteau et rassurez-vous, je ne connais que le collège. Comme cela les choses seront claires, mais c'est un dossier qui, c'est vrai, a pris des couleurs politiques sur le plan local – ce n'est pas ma considération, chacun s'exprime librement – qui nécessite, eu égard à la fragilisation potentielle du centre ADEPS, un financement de son fonctionnement, aux investissements déjà réalisés et au coût à supporter pour le nouveau, un regard particulier. Il faut quand même que l'on s'arrête. Malheureusement pour eux, pour nous, pour vous et pour d'autres, il y a 2012 et cela perturbe tout. Si les élections communales avaient lieu en 2014 on n'en serait pas là.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je dois dire que les éléments qu'il avance sont des éléments clairs qui ne me semblent sûrement pas insurmontables, qui nécessitent manifestement encore un peu de dialogue entre chacune des parties dans ce dossier, tant avec l'administration qu'avec le cabinet et la commune.

Je n'ai qu'un seul souhait c'est que les conditions que vous émettez trouvent le plus vite possible une réponse adéquate et qu'une commune qui est manifestement une commune sportive – on entend les montants que vous évoquez; on voit bien que le sport est un leitmotiv de la commune – puisse continuer à avoir, avec un investissement certes généreux, mais utile et opportun, la possibilité de se développer.

Je n'ai aucune raison de ne pas faire confiance à la manière dont vous traitez ces dossiers.

Mme la Présidente. – Nous clôturons ici notre réunion de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 41 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports

Mme Anne Barzin, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

Mme Véronique Cornet, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR

M. Emmanuel Disabato, Ecolo

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Richard Miller, MR

M. Christian Noiret, Ecolo

Mme Joëlle Kapompolé, Présidente

M. Maxime Prévot, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
ADL	Agence de développement local
ASBL	Association sans but lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport
CIF	Cellule d'informations financières
CIO	Chief information Officer
DAR	Décret des autorisations régionales
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (bénéfice opérationnel avant taxes et amortissements)
EFT-OISP	Entreprise de formation par le travail - Organisation d'insertion socioprofessionnelle
EFT	Entreprise de formation par le travail
EURES	European Employment Services (Réseau européen d'informations sur l'emploi)
Forem	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
FUNOC	Formation pour l'Université ouverte de Charleroi
HORECA	Hôtels, restaurants, cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
ILS	Instrument Landing System
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OISP	Organisme d'insertion socio-professionnelle
PwC	Pricewaterhouse Coopers
RESA	Relance économique et de simplification administrative
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAS	Société par actions simplifiée
SAVE	Società Aeroporto Venezia s.p.a. (Aéroport de Venise Marco Polo)
sms	Short message system
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOWAER	Société wallonne des aéroports
TEC	Société de transport en commun
TGV	train à grande vitesse
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles